

LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS LA VOIE VERS L'AVENIR



Propositions de la coalition d'ONG pour une année 2012
du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations





Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

www.kbs-frb.be

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste qui soutient chaque année quelque 2.000 organisations et particuliers. Elle sert également de plate-forme de débat et de réflexion et encourage la philanthropie. Dotée d'un budget annuel de 48 millions d'euros, la Fondation cherche des moyens durables de contribuer à l'amélioration de la justice, à la consolidation de la démocratie et au respect de la diversité.

Notre œuvrons depuis Bruxelles mais nous travaillons aux niveaux régional, belge, européen et international. Notre conseil d'administration établit les grandes lignes de notre action qui est ensuite mise en œuvre par une équipe composée de soixante personnes. La Fondation a été créée en 1976 à l'occasion du 25e anniversaire de l'accession au trône du Roi Baudouin.

La Fondation Roi Baudouin est active depuis de nombreuses années dans les domaines du vieillissement et de la solidarité entre les générations. Elle a récemment financé 172 projets qui aident les personnes âgées à jouer un rôle actif et utile dans la société et tissent des liens durables et réciproques entre les générations.

La Fondation a mis en place deux groupes de réflexion composés de personnes actives dans le secteur du bénévolat, dans les mouvements sociaux et dans des entreprises et qui, au terme d'une année d'échanges d'idées et d'expériences, ont abouti à une série de propositions d'action.

La Fondation a organisé un cycle de séminaires sur la solidarité intergénérationnelle afin d'élargir le débat public à ce sujet. Les conclusions des travaux de ces deux groupes sont décrites dans une publication intitulée « Une Société pour tous les âges » (« A Society for all Ages »), qui contient des exemples de projets intergénérationnels. Ce document peut être consulté en français et en néerlandais sur notre site Internet et comprend un résumé en anglais.



PROGRESS

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

La présente publication a été financée au titre du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013). Ce programme est dirigé par la direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne. Il a été créé pour soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont définis dans l'Agenda social, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne dans ces domaines.

Ce programme, d'une durée de sept ans, s'adresse à tous les participants susceptibles de contribuer à l'élaboration d'une législation et d'une politique de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'UE-27, les pays membres de l'AELE/EEE, ainsi que les pays candidats et pré-candidats à l'adhésion à l'UE. L'objectif de PROGRESS est de renforcer la contribution de l'UE et donc d'aider les États membres à tenir leurs engagements et à mettre en œuvre les mesures destinées à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et à bâtir une société fondée sur la solidarité. Il servira à :

- dresser des analyses et prodiguer des conseils dans les domaines d'activité de sa compétence ;
- suivre la mise en œuvre de la législation et de la politique communautaires dans ces domaines, et élaborer des rapports à ce sujet ;
- promouvoir le transfert des politiques, l'échange des connaissances et le soutien entre États membres pour les objectifs et les priorités de l'UE, et
- communiquer ses avis aux participants et à la société en général.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

La solidarité entre les générations et son importance
pour les différents domaines d'intervention

4

Solidarité entre les générations dans le contexte de :

La pauvreté, l'exclusion sociale et l'accès à des normes minimales
en termes de qualité de vie

6

Les politiques familiales

8

Les politiques d'éducation

10

L'environnement et le développement durable

12

L'immigration et l'intégration

14

Le logement et le développement urbain

16

Les transports et la mobilité

18

Une vie professionnelle de qualité

20

Des régimes de retraite coordonnés et pensions professionnelles

22

Les soins de santé et les soins de longue durée

24

Les initiatives citoyennes

26

Conclusions

Appel en faveur de l'Année européenne 2012
et d'un plan d'action européen

28

Liens utiles

29

Glossaire

30

Acronymes

31

Coalition d'ONG pour plus de solidarité entre les générations – liste de contact

32



La solidarité entre les générations et son importance pour les différents domaines d'intervention

« Depuis 2008, une coalition d'ONG¹ européennes œuvre à promouvoir une plus grande solidarité entre les générations comme moyen de parvenir à plus de cohésion sociale et de faire face au changement démographique qui s'impose à l'Europe.



En avril 2008, sous l'impulsion de cette coalition, la Présidence slovène de l'Union européenne a annoncé qu'elle proposait de déclarer le 29 avril Journée européenne de la solidarité et de la coopération entre les générations. La première de ces Journées européennes a été inaugurée officiellement le 29 avril 2009.

À l'occasion de la deuxième Journée européenne de la solidarité et de la coopération entre les générations, et pour contribuer à l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la coalition a décidé de publier une brochure conjointe afin de démontrer l'importance de la solidarité entre les générations et de formuler des recommandations sur les moyens d'encourager le renforcement de cette solidarité dans différents domaines d'intervention afin de contribuer à la création d'un environnement où la contribution de chacun est valorisée et dans laquelle chacun a un rôle à jouer. Par cette brochure, nous souhaitons susciter le débat sur l'impact du changement démographique dans le contexte de récession actuel et sur la nécessité d'élaborer des solutions équitables et durables afin de garantir le bien-être de tous à long terme.

Face à la crise actuelle, il est plus urgent que jamais de revoir fondamentalement le fonctionnement de nos sociétés. Comme le montre le Rapport commun 2010² sur la protection sociale et l'inclusion sociale, «L'intervention vigoureuse des pouvoirs publics et les stabilisateurs automatiques intégrés dans les systèmes européens de protection sociale ont limité les incidences économiques et sociales de la pire récession que notre continent ait connue depuis des décennies». Toutefois, certains groupes ont été plus touchés que d'autres par la crise, notamment les jeunes, les travailleurs peu qualifiés, les femmes, les travailleurs intérimaires, les travailleurs mobiles de l'UE, les migrants et les personnes âgées, et nous n'avons pas encore pris toute la mesure de l'impact social de la crise à long terme.

Les autorités publiques se trouvent confrontées à des défis financiers sans précédent, et des réformes de grande envergure sont entreprises à tous les niveaux pour tenter de réduire les dépenses publiques. En tant qu'ONG représentatives travaillant avec de grands groupes de citoyens, nous tenons à attirer l'attention sur la nécessité



de veiller à ce que les réformes mises en place, quelles qu'elles soient, tiennent compte des besoins spécifiques des personnes les plus vulnérables et de considérer les politiques sociales comme un investissement à long terme plutôt que comme un coût pour le budget public.

L'objectif de la présente brochure n'est pas de dresser un inventaire exhaustif de la question ni d'énumérer toutes les initiatives intéressantes qui ont été prises dans ce domaine, mais plutôt d'engager une discussion avec tous les acteurs concernés. Nous continuerons de rassembler des informations sur l'évolution du débat ainsi que sur les initiatives dignes d'intérêt, et nous encouragerons l'échange d'idées et d'expériences dans l'ensemble de l'Union européenne. Si notre initiative vous intéresse, aidez-nous à faire avancer le débat. Transmettez ce document aux organisations locales, aux décideurs politiques ainsi qu'aux médias, et envoyez-nous vos commentaires et vos exemples de projets et politiques intergénérationnels. Avec votre aide, l'année prochaine, nous aurons fait un énorme pas en avant.

Vous trouverez à la fin de cette brochure un glossaire des termes utilisés ainsi qu'une liste de liens utiles.

¹ Voir la liste des ONG en fin de document.

² <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=757&langId=fr>

Solidarité entre les générations
dans le contexte de :

la pauvreté, l'exclusion sociale et l'accès à des normes minimales en termes de qualité de vie

« Bien que l'Union européenne (UE) soit globalement riche, le taux de pauvreté y reste inacceptable. En 2008, 17 % de la population européenne étaient confrontés à la pauvreté – soit environ 80 millions de personnes. Les enfants, les jeunes et les personnes âgées figurent parmi les catégories les plus exposées au risque de pauvreté.

La fourniture de pensions adéquates joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté chez les personnes âgées. Les femmes âgées, bien qu'elles vivent plus longtemps, affichent un nombre moins élevé d'années en bonne santé et, de même que les personnes très âgées, elles sont confrontées à un risque de pauvreté particulièrement élevé. Les régimes de revenu minimum adéquat sont vitaux pour les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de travailler, que ce soit à titre temporaire ou permanent, le plus souvent parce qu'elles ont la garde d'enfants ou la charge de parents âgés. Ce sont les femmes, et plus particulièrement les mères célibataires, qui sont confrontées à ces situations. Il a été démontré que les allocations familiales avaient un impact sur la réduction de la pauvreté chez les enfants, bien que cela dépende en réalité de leur répartition au sein du ménage.

Mais la pauvreté, c'est bien plus que l'insuffisance de ressources financières et de revenus, qu'ils s'agisse de revenus professionnels ou de prestations sociales. La pauvreté est un phénomène pluridimensionnel qui recouvre les notions de vulnérabilité, de précarité, d'inégalité des chances et de déni de droits tels que l'accès à l'éducation et à la santé, à la culture, au logement, au chauffage, à l'emploi, aux services et aux infrastructures ainsi que l'accès à l'information et à la participation sociale, culturelle et politique. Et surtout, la pauvreté empêche les individus de participer à la société et de vivre dans la dignité.

Il est primordial, pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, que les enfants, les adultes et les personnes âgées aient accès à des services de qualité abordables. L'accès à une éducation qui tienne compte du développement de chaque individu tout au long du cycle de vie peut aussi contribuer dans une large mesure à empêcher la transmission de la pauvreté entre les générations. L'accès de tous à un logement approprié, aux services d'emploi et aux soins de santé est un pilier de la cohésion sociale, qui peut permettre de restaurer la confiance sociale. Pour éradiquer la pauvreté, nous devons combattre les préjugés et la discrimination. Nous devons garantir à tous les citoyens l'égalité des droits. La solidarité entre les générations, entre les différentes parties de la société, et entre les régions et les pays est un élément fondamental.

Le saviez-vous ?

D'après les chiffres d'Eurostat, dans la plupart des pays, les enfants vivant au sein de familles pauvres sont exposés à un risque de pauvreté plus élevé que le reste de la population. Le taux atteint 10% au Danemark, jusqu'à 25% en Italie et en Roumanie, et la moyenne européenne se situe à 19%. Le taux dans les familles monoparentales est encore plus élevé. Le même taux est valable pour les personnes âgées, chez qui le risque de pauvreté pour les personnes âgées de 65 ans et plus varie entre 5% en République tchèque à 30% en Lituanie et au Royaume-Uni, 33% en Estonie et en Lettonie, et grimpe jusqu'à 51% à Chypre. Le risque pour les migrants et les minorités ethniques comme les Roms est encore plus élevé.

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

L'accès à des services communautaires accessibles et abordables qui renforcent l'autonomie des citoyens et qui les impliquent dans la vie de la communauté peut contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Par exemple, l'éducation et les services de soins dès le plus jeune âge peuvent permettre de rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de créer un environnement au sein duquel les enfants pourront s'épanouir et les parents développer leurs capacités éducatives par la responsabilisation et les réseaux sociaux.

Exemples: *la carte familiale.* La ville de Modène (IT) a imaginé un moyen innovant d'aider les familles. Les familles comptant trois enfants ou plus âgés de moins de 18 ans et dont le revenu annuel est inférieur à 80 000 euros peuvent recevoir une « carte familiale ». Grâce à ce système gratuit, les entreprises participantes offrent des avantages aux familles bénéficiaires.

AU NIVEAU NATIONAL :

Tous les États membres devraient mettre en place des systèmes de revenu minimum adéquat afin de garantir à tous leurs citoyens de pouvoir vivre dans la dignité tout au long du cycle de vie. Les États membres devraient adopter des objectifs clairs en matière de lutte contre la pauvreté et de progrès social. L'investissement public dans les services doit être renforcé afin de créer des emplois durables dans les domaines des nouveaux services d'aide sociale essentiels ainsi que des emplois verts intelligents, et notamment soutenir les initiatives de l'Économie sociale et les mesures qui facilitent la transmission entre les générations du savoir-faire, des connaissances et des compétences (y compris l'alphabétisation, la culture numérique, l'histoire, etc.).

Les mesures prises pour mieux concilier vie professionnelle et vie privée doivent couvrir toutes les personnes concernées de manière à accroître l'emploi des femmes et à lutter contre la pauvreté dans les familles disposant d'un seul revenu ainsi que chez les personnes âgées, et lutter contre la féminisation accrue de la pauvreté. Ces mesures doivent aussi cibler les personnes les plus vulnérables et les personnes les plus éloignées du marché du travail.

Exemple: *Chèques pour familles à revenus modestes.* La France offre à environ 1,5 million de familles à revenus modestes des chèques d'une valeur de 200 euros qui peuvent être utilisés pour acheter jusqu'à vingt heures de services tels que garde d'enfants ou aide à des personnes âgées ou handicapées. Ce service permet de créer

des emplois à long terme dans le secteur des services aux personnes. En tant qu'ONG du secteur social, nous exhortons toutefois les autorités publiques à veiller à ce que les systèmes de chèques services débouchent sur des emplois de qualité à long terme.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

La lutte contre la pauvreté et les inégalités et la défense des droits fondamentaux devraient être les principaux objectifs de la Stratégie Europe 2020. Cela doit se faire au travers d'une architecture équilibrée (économique, professionnelle, environnementale et sociale), qui renforce le rôle des stratégies de protection sociale (pensions, soins de santé et soins de longue durée) et d'inclusion sociale de l'UE.

Exemples : L'Union européenne doit prendre des initiatives fortes, notamment :

- Une directive cadre sur le revenu minimum adéquat, qui serait basée sur la Recommandation 92 du Conseil et sur la Recommandation sur l'inclusion active du 3 octobre 2008
- Une directive cadre sur les services d'intérêt général, et des directives sectorielles sur les services sociaux et de santé visant à garantir la mise en œuvre des obligations des services publics en matière d'accessibilité, d'abordabilité et de qualité des principaux services publics essentiels.
- Inclure dans la Stratégie Europe 2020 un objectif en matière de réduction de la pauvreté.
- Mise en œuvre du Pacte pour l'égalité entre les hommes et les femmes afin de combler les écarts de rémunération, d'améliorer les mesures de conciliation et fournir des soins de qualité, abordables et accessibles.
- Une nouvelle politique de l'immigration intégrée compatible avec le modèle social de l'UE, et la protection des droits fondamentaux de manière à garantir l'accès aux droits, aux ressources et aux services et à permettre une citoyenneté transparente.
- Une implication structurée des parties prenantes via la mise en place des mécanismes de dialogue appropriés de manière que les personnes en situation de pauvreté (y compris les enfants, les jeunes et les personnes âgées), ainsi que les organisations de la société civile qui les représentent, puissent exprimer leurs préoccupations quant aux politiques qui les concernent directement.



Solidarité entre les générations
dans le contexte des

politiques familiales

Le rôle d'« expression naturelle de la solidarité entre les générations » de la famille est mis à mal par l'évolution des structures familiales, de la composition des familles et par la diversité des schémas familiaux.

Ces mutations, associées à une mobilité accrue, rendent la solidarité entre les générations plus difficile dans la mesure où celles-ci ne peuvent plus s'aider l'une l'autre comme cela était le cas auparavant. Pendant longtemps, la prise en charge des enfants, des petits-enfants, des personnes handicapées, dépendantes et/ou âgées a été assurée par les familles. Souvent au détriment de l'égalité entre les hommes et les femmes puisque les femmes exerçaient seules cette prise en charge et que, aujourd'hui encore, leur contribution est sous-estimée et insuffisamment reconnue.



Les objectifs de l'égalité entre les hommes et les femmes et la participation accrue des femmes au marché du travail, ainsi que l'évolution des structures familiales et les mutations démographiques nous obligent à repenser cette approche, et la prise en charge des personnes dépendantes doit être partagée plus équitablement avec le reste de la communauté via des systèmes financés par les fonds publics. Les familles ne peuvent plus assumer seules la prise en charge de leurs parents dépendants, et nous devons être particulièrement attentifs aux familles qui sont confrontées

à des difficultés supplémentaires, notamment les familles monoparentales et les familles nombreuses, qui sont plus exposées au risque de pauvreté. La plupart des familles sont disposées à assumer ces responsabilités mais elles ne peuvent s'en charger seules. Elles doivent être soutenues par la solidarité publique par le biais de politiques familiales intégrées, globales et durables fondées sur les trois principaux éléments dont ont besoin toutes les familles : ressources, temps et services. Les politiques familiales doivent soutenir toutes les générations (enfants, jeunes, parents et personnes âgées) et tenir dûment compte de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes et du rôle spécifique que jouent les femmes au sein des familles. Elles doivent également apporter un soutien spécifique aux familles comptant en leur sein une ou des personnes handicapées.

Les politiques familiales se sont développées de manière très inégale dans les différents pays de l'Union européenne, et se limitent souvent à aider les parents d'enfants en bas âge alors qu'elles devraient adopter une vision beaucoup plus large de la famille et répondre aux besoins des familles devant prendre en charge des personnes âgées dépendantes et traiter des questions intergénérationnelles de manière générale. Le fait de laisser les familles assumer seules la prise en charge des personnes âgées dépendantes est préjudiciable à leur insertion sociale (risque de pauvreté), à leur santé (épuisement physique et/ou mental) et à l'égalité entre les hommes et les femmes (les personnes assurant cette prise en charge restent majoritairement des femmes). La tendance à « sous-traiter » cette prise en charge à des personnes issues de l'immigration (essentiellement des femmes) crée des inégalités chez les femmes et les familles à faibles revenus socioéconomiques.

Les autorités publiques, à tous les niveaux, doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques familiales qui reconnaissent la nature changeante et la diversité des structures et schémas familiaux, ainsi que les distances géographiques qui empêchent les familles de prendre en charge et d'aider leurs parents dépendants. Il est indispensable de mettre en place des mesures plus efficaces permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie de famille, et d'adopter une approche intégrée combinant la fourniture de services de qualité accessibles et abordables pour la prise en charge des enfants et des personnes âgées et l'octroi de congés intégralement payés et non transférables pour prendre en charge un membre de la famille.

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

Les autorités locales doivent créer des services d'aide aux familles, notamment des services de qualité accessibles et abordables pour la prise en charge des enfants et des personnes âgées adaptés aux besoins des différents schémas familiaux, qui se diversifient de plus en plus. Elles doivent également encourager les initiatives locales qui favorisent la solidarité entre les générations et prônent une conception élargie de la famille.

Exemple: le programme des grands-parents de substitution au Danemark. Plusieurs communes danoises ont mis en œuvre un programme permettant à des personnes âgées bénévoles de jouer le rôle de grands-parents de substitution auprès d'enfants malades lorsque les parents n'ont pas la possibilité de s'absenter du travail³. Ce programme vise à la fois à soulager les familles et à les aider à prendre en charge leur enfant malade et à promouvoir le vieillissement actif et la solidarité entre les générations. Des initiatives similaires sont mises en œuvre par des organisations non gouvernementales locales dans d'autres régions de l'Union européenne.

AU NIVEAU NATIONAL :

Les autorités nationales doivent être plus à l'écoute des problèmes des aidants proches, y compris des seniors qui, trop souvent encore, ne sont considérés que comme une partie de l'équation de réduction des coûts des soins de longue durée au détriment de l'égalité entre les hommes et les femmes. Une telle approche ne tient pas compte des risques de pauvreté, d'exclusion sociale et des problèmes de santé auxquels sont exposés les aidants informels. C'est pourquoi il est indispensable d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de soutien à l'intention des aidants proches.

Exemple: la Loi sur l'assurance maladie pour les soins de longue durée au Luxembourg. L'un des objectifs de la Loi luxembourgeoise sur l'assurance maladie pour les soins de longue durée, promulguée en 1998, est de reconnaître le rôle des aidants informels et de leur apporter une aide et un

soutien. Des mesures spécifiques ont été prises pour aider les aidants proches, notamment des services de conseil, le paiement de cotisations à l'assurance-pension pour les personnes de moins de 65 ans, des services de repis et une aide pour l'aménagement du logement ainsi que des aides techniques. Cette loi a permis le développement massif de services de soins et d'aide à domicile, ainsi que des services de conseil et de soutien aux familles.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

Bien que les politiques familiales ne relèvent pas de la compétence de l'Union européenne, elles touchent directement à de nombreuses politiques européennes telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion sociale, etc. Les politiques familiales doivent être promues par l'Union européenne au travers d'échanges de bonnes pratiques, de la coordination des politiques et du financement. Il est primordial de renforcer les objectifs de Barcelone en matière de garde d'enfants⁴ en prenant en compte les résultats de l'évaluation⁵ dans la nouvelle stratégie Europe 2020.

Exemple: Boîte à outils de l'UE «Partenariats en faveur de conditions de vie et de travail plus favorables aux familles»⁶. En 2007, l'Union européenne a créé l'Alliance européenne pour les familles, qui est une plate-forme d'échange et d'information sur les politiques menées en faveur de la famille et sur les meilleures pratiques mises en œuvre dans les États membres dans le but de faire face aux défis du changement démographique. En créant l'Alliance, l'UE voulait également renforcer la coopération et les partenariats entre toutes les parties prenantes pour parvenir à un meilleur équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et vie privée, et notamment permettre le développement des partenariats utilisant les nouvelles ressources mises à leur disposition via les fonds structurels. La Commission européenne a publié une boîte à outils expliquant comment obtenir une aide des fonds structurels européens pour mettre en œuvre des projets locaux promouvant des conditions de vie et de travail favorables aux familles.

Le saviez-vous ?

Selon près de deux tiers des citoyens européens, les aidants proches qui prennent en charge les personnes âgées à domicile ne reçoivent pas une aide suffisante de la part des services

SOCIAUX. (Eurobaromètre Flash sur la solidarité entre les générations, avril 2009)

³ http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/families/index.cfm?id=7&langId=en&newsId=18&d_t=yes

⁴ Objectifs approuvés en 2002 par le Conseil européen et qui imposent, pour 2010, la mise en place de structures d'accueil pour au moins 33 % des enfants de 0 à 3 ans et au moins 90 % des enfants âgés entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire

⁵ Commission européenne, Mise en œuvre des objectifs de Barcelone concernant les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, COM(2008) 598, octobre 2008

⁶ Boîte à outils de l'UE «Partenariats en faveur de conditions de vie et de travail plus favorables aux familles» <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=72&furtherPubs=yes>

Solidarité entre les générations
dans le contexte des

politiques d'éducation

« Aujourd'hui plus que jamais, dans une société qui est fondée sur la connaissance, l'éducation joue un rôle crucial. L'éducation au sens large commence dès la naissance et se poursuit jusqu'à la fin de la vie. Le concept d'éducation et de formation tout au long de la vie a recueilli un large consensus dans tous les pays de l'UE, et il est désormais admis qu'une éducation inclusive de qualité est le fondement de l'intégration sociale et de la mobilité.



Elle doit favoriser l'égalité des chances et le respect de la diversité et doit adopter une approche globale de l'épanouissement et de l'accomplissement de soi. Il est donc indispensable d'investir dans l'éducation tout au long du cycle de vie, depuis l'enseignement maternel jusqu'à la formation des seniors, en offrant des opportunités d'éducation et de formation tout au long de la vie aux personnes âgées, y compris aux personnes très âgées.

Chaque individu apporte à la société une contribution unique, qui évolue tout au long de la vie. L'éducation peut être considérée comme une expression de la solidarité entre les générations. Dans le sens traditionnel du terme, les enfants et les jeunes apprennent de leurs aînés dans le cadre de

l'enseignement et de la prise en charge formels, mais les adultes ont aussi beaucoup à apprendre des enfants et des générations plus jeunes. Une approche globale de l'éducation et de la prise en charge dépasse largement le programme scolaire et l'éducation formelle ; elle est aussi axée sur le développement des compétences sociales et émotionnelles, au sein de la famille et de la communauté. Écouter les enfants et accorder de la valeur à leur parole peut enrichir l'adulte mais il est tout aussi important d'inculquer aux enfants la compréhension et le respect des connaissances et de l'expérience des adultes. À long terme, l'investissement dans l'éducation tout au long de la vie bénéficiera à l'ensemble de la société. Face aux changements démographiques, nous devons veiller à ce que chaque enfant, chaque jeune, chaque adulte et chaque personne âgée puisse réaliser son plein potentiel et à ce qu'ils puissent continuer à apprendre jusqu'à un âge avancé. L'éducation doit également permettre de renforcer les liens, les échanges et le respect entre les générations.

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

La prestation de services communautaires intégrés peut aider à renforcer la coopération et la solidarité entre les générations. Les cours et les conseils sur l'éducation parentale (et plus particulièrement sur la façon d'aider l'enfant à se développer), l'emploi et la formation professionnelle, et les activités de loisirs en sont de bons exemples. Les initiatives locales peuvent apporter un soutien à trois niveaux: (a) informel, en créant et en renforçant les liens sociaux existants et en encourageant l'établissement de nouveaux liens entre les parents et les familles, les voisins et les amis; (b) semi-formel, en renforçant les moyens d'action des associations de parents et d'enfants et des ONG, et en activant divers groupes, services d'auto-assistance et services communautaires; (c) formel, en facilitant l'accès aux services publics. Il est en tout cas indispensable d'adopter une approche fondée sur la concertation et le dialogue intergénérationnel.

Exemple: En Belgique, une crèche pour enfants d'âge préscolaire est située à côté d'un home pour personnes âgées. Les résidents du home peuvent se porter volontaires pour aider les professionnels qui travaillent avec les enfants, et la crèche est autorisée à utiliser une partie du jardin du home. Ces contacts informels sont bénéfiques tant pour les enfants que pour les personnes âgées.

Exemple: *Université expérimentale pour grands-parents et petits-enfants en République tchèque.* Ce projet éducatif intergénérationnel a été lancé en coopération avec la faculté de mathématiques/physique de l'Université Charles durant l'année académique 2004/2005. L'objectif est de permettre à des enfants âgés de 6 à 12 ans et à leurs grands-parents d'étudier ensemble, sous la supervision de chargés de cours de l'université. Le projet a ensuite été étendu à la faculté de sylviculture de l'université tchèque de l'agriculture et à la faculté des sciences naturelles de l'Université Charles. Les grands-parents et leurs petits-enfants y travaillent ensemble, en équipe, en s'aidant et en se conseillant mutuellement. Des stages d'été sont également organisés durant les congés scolaires.

AU NIVEAU NATIONAL :

Les systèmes éducatifs doivent s'adapter à l'évolution de la réalité sociale et démographique. Plusieurs options doivent être proposées pour s'adapter aux différents schémas et degrés d'apprentissage. Les opportunités éducatives (tant formelles qu'informelles) doivent être offertes à tous les stades du cycle de vie. Cela est particulièrement important pour les femmes, dont un grand nombre passent plusieurs années en dehors des systèmes éducatifs formels en raison de leurs responsabilités familiales, et dont les compétences acquises dans le cadre informel n'ont aucune valeur au regard de la stricte définition de l'éducation formelle. De la même manière, les femmes transmettent aux générations plus jeunes des compétences éducatives informelles très utiles. Il est donc indispensable de valider les compétences

informelles acquises en dehors des structures éducatives officielles, notamment par l'intermédiaire des mécanismes de « validation des expériences acquises » qui existent dans certains pays.

Exemple: *les écoles communautaires* aux Pays-Bas jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la politique sociale locale, qui vise à mobiliser les résidents du quartier et à les encourager à contribuer à l'organisation et au fonctionnement de la vie sociale. Les activités proposées sont, entre autres, la garde d'enfants en âge préscolaire, des services de garderie, des loisirs et des cours pour les parents et grands-parents.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

L'éducation doit être envisagée dans son sens le plus large et ne doit pas être considérée comme servant uniquement à répondre aux besoins du marché du travail. Il est également important de mettre en place des mesures qui favorisent le développement du langage, de l'écriture/la lecture et des compétences technologiques, de l'autonomisation et des aptitudes organisationnelles. Il convient d'accorder la priorité à la création de services de qualité, accessibles et abordables pour la prise en charge et l'éducation des enfants en bas âge et de réaffirmer les objectifs de Barcelone⁷ en matière de garde d'enfants. L'efficacité des systèmes éducatifs européens devrait faire l'objet d'un contrôle, pas seulement pour ce qui concerne les capacités cognitives et l'aptitude à l'emploi mais aussi du point de vue des compétences sociales et de communication des citoyens ainsi que de leur bien-être⁸.

Exemple: *Programmes de volontariat.* Vu le succès du Service volontaire européen pour les jeunes, un programme d'échange similaire a été créé à l'intention des seniors. Après la retraite, la plupart des seniors souhaitent continuer d'apprendre et de contribuer à la société. Nombreux sont ceux qui travaillent comme bénévoles dans des organisations civiques au sein de leur communauté. Le programme d'échange européen donne aux personnes âgées l'occasion de voyager et d'élargir leur réseau social tout en contribuant à une cause utile. De nombreux projets impliquent des bénévoles, jeunes et moins jeunes, consolidant ainsi la solidarité entre les générations.



Le saviez-vous ?

25% des enfants européens ne terminent pas l'enseignement secondaire; 15% des jeunes ne possèdent qu'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur; les personnes titulaires d'un diplôme universitaire perçoivent 120% du revenu médian national, mais 7% des universitaires sont exposés au risque de pauvreté; la pauvreté familiale est liée à de mauvais résultats scolaires; le nombre de femmes ayant une formation universitaire est largement supérieur au nombre d'hommes mais les revenus des femmes restent, en moyenne, inférieurs de 18% à ceux des hommes

⁷ Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Barcelone, 15-16/03/2002, document SN 100/1/02 REV 1 : «Mettre en place, d'ici 2010, des structures d'accueil pour 90 % au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et pour au moins 33 % des enfants âgés de moins de trois ans».

⁸ Commission européenne, 2008, « Améliorer les compétences pour le XXIe siècle : un programme de coopération européenne en matière scolaire », [http://www.lex.unict.it/eurolabor/en/documentation/com/2008/com\(2008\)-425en.pdf](http://www.lex.unict.it/eurolabor/en/documentation/com/2008/com(2008)-425en.pdf)

Solidarité entre les générations
dans le contexte de

l'environnement et du développement durable

La solidarité entre les générations
est au cœur du concept de
développement durable.

Comme l'expliquait le rapport Brundlandt en 1983 déjà, « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Nous ne savons pas encore grand-chose de l'impact que les substances chimiques présentes dans l'air ambiant auront sur la santé de l'être humain. Toutefois, tout tend à démontrer que la contamination à faible dose par les substances à action endocrine aura un impact différencié à grande échelle et à long terme sur la santé reproductive des filles et des garçons.⁹ Ceux-ci seront en effet plus gravement touchés par les effets du changement climatique en raison de l'effet cumulatif de la concentration en CO₂, et les problèmes tels que les déchets nucléaires, l'utilisation de pesticides, l'accès à l'eau potable et à l'hygiène¹⁰ et la diminution de la couche d'ozone auront, eux aussi, des conséquences à long terme.

Toutes les générations doivent être impliquées dans les processus décisionnels touchant aux questions environnementales. L'éducation au développement durable est cruciale si nous voulons réussir à changer les mentalités ; elle doit s'adresser à tous les groupes d'âge et se faire de façon interactive. Les actions à long terme doivent impliquer les jeunes générations, pas seulement parce que ce sont elles qui devront vivre avec les conséquences du changement climatique mais parce que les jeunes sont les décideurs de demain et qu'ils peuvent nous aider aujourd'hui à trouver les bonnes solutions. Il est essentiel de mettre en place des politiques de développement durable « Think globally – act locally (penser au niveau mondial, agir au niveau local) » adéquates et ambitieuses aux niveaux local, national et européen afin de prendre aujourd'hui les bonnes décisions pour protéger notre environnement et promouvoir un en-

vironnement mondial sain et durable pour les générations à venir. Afin de ne pas compromettre l'avenir des jeunes en Europe et ailleurs, les modes de production et de consommation doivent évoluer vers une économie à faibles ressources et promouvoir des emplois "verts" de qualité.¹¹

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

De nombreuses questions environnementales sont ancrées dans un contexte local. Les autorités locales et régionales jouent donc un rôle clé par les décisions qu'elles prennent dans les domaines environnemental, social et économique et par la façon dont elles mettent en œuvre les politiques nationales et internationales. Elles doivent également s'impliquer activement dans l'éducation de toutes les générations et des différents groupes sociaux qui composent la population locale, et les sensibiliser à la nécessité de promouvoir le développement durable.¹¹

Exemple: Plan climat de Copenhague. De nombreuses villes à travers le monde ont adopté leur propre plan climat. La ville de Copenhague, par exemple, a décidé de lancer, d'ici 2015, 50 initiatives visant à réduire de 20 % les émissions de CO₂, espérant ainsi devenir une ville « carboneutre » d'ici 2025¹². L'ICLEI, l'association internationale des gouvernements locaux pour la durabilité et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont lancé un programme appelé Carbone afin de pousser plus avant le développement de communautés et de villes durables et à faibles émissions de carbone. Ce programme a été conçu dans le but d'aider les villes en renforçant leurs compétences dans le domaine climatique, notamment la surveillance des émissions de carbone. Ces initiatives prévoient la consultation des différentes parties prenantes, y compris les jeunes, au niveau local.

AU NIVEAU NATIONAL :

Les États membres doivent donc renforcer leurs stratégies de développement durable, et veiller à intégrer tous les secteurs concernés ainsi que la dimension de développe-

Le saviez-vous ?

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». [Chapitre

Environnement : rapport Brundlandt, 1983]



ment durable dans toutes les politiques. Ils doivent adopter des objectifs chiffrés et suivre de près l'évolution de la mise en œuvre des stratégies. Des conseils nationaux pour le développement durable doivent être créés là où ils n'existent pas encore, en tenant compte de l'équilibre entre femmes et hommes et des points de vue représentatifs des différentes minorités sociales, ethniques et religieuses. Ils doivent également impliquer les jeunes et les autres catégories de citoyens. Les pays sont aussi encouragés à établir des programmes de délégués à la jeunesse, conformément à plusieurs recommandations de l'Assemblée générale des Nations unies, et à impliquer ces délégués dans leurs délégations nationales auprès de la CDD et de la CDP CCNUCC et des autres instances pertinentes. Enfin, il convient de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte du point de vue des enfants dans les stratégies nationales de développement durable.

Exemple: *les programmes de délégués à la jeunesse*, créés par certains gouvernements dans l'UE et dans le monde, sont un excellent exemple de renforcement de la participation des citoyens et des jeunes. Ainsi, depuis plusieurs années, les Pays-Bas choisissent deux jeunes comme délégués officiels à la jeunesse pour le développement durable, qui font office de délégués officiels dans la délégation nationale auprès de la Commission du développement durable des Nations unies (CDD) et qui participent également à d'autres réunions telles que la Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CDP CCNUCC). Les jeunes choisis sont formés, et ils sont invités à prendre la parole lors de différents événements nationaux et à défendre le point de vue des jeunes dans le domaine du développement durable en l'exprimant dans des écoles et à des conférences. Une autre bonne pratique consiste à créer des conseils nationaux pour le développement durable, comme cela a été fait en France, où le conseil, composé de 90 membres (issus d'autorités locales, d'entreprises, de syndicats, d'ONG environnementales, d'associations sociales et de consommateurs et du monde académique), conseille le gouvernement pour la mise en œuvre des politiques de DD¹³.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

L'UE doit poursuivre la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie 2006 en faveur du développement durable et continuer d'évaluer et de suivre son évolution. Elle doit également assurer une mise en œuvre efficace de ses objectifs en matière de développement durable via l'objectif de croissance durable de la Stratégie EU 2020. L'UE doit plus particulièrement renforcer son rôle dans la lutte contre le changement climatique en adoptant des objectifs, des sources et des mécanismes de financement plus justes et plus adéquats, et en jouant un rôle de leader sur le plan international. Elle doit, dans toutes ses activités, renforcer la contribution des parties prenantes à l'élaboration des politiques et au suivi de leur mise en œuvre, et intégrer la dimension de genre conformément aux obligations en la matière prévues dans le Traité.

Exemple: *l'une des questions clés pour le développement durable est celle de la consommation et de la production durables*. Dans ce domaine, l'Union européenne a publié une communication et mis en place le système de label écologique européen. Ce système a été lancé en 1992 à titre facultatif mais il est aujourd'hui devenu un label à forte croissance. Il prend en compte plusieurs critères cruciaux et s'applique à une grande variété de produits, ce qui incite les producteurs à faire des efforts de durabilité pour obtenir le label et permet au consommateur d'identifier plus facilement les produits respectant des normes élevées en termes de performances et de respect de l'environnement. En 2010, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement 66/2010 sur le label écologique de l'UE, qui vise le développement du label, notamment par l'augmentation du nombre de produits sur le marché tout en sensibilisant l'opinion au besoin d'adopter des modes de production et de consommation durables.

⁹ Voir Lobby européen des femmes, *Pékin-Bruxelles, un voyage inachevé, le rapport Pékin +15 du Lobby européen des femmes sur les activités de l'Union européenne*, section K. Les femmes et l'environnement, février 2010

¹⁰ Certaines zones rurales des États membres de l'UE (notamment en Bulgarie et en Roumanie) ne disposent pas encore de systèmes centralisés d'approvisionnement en eau potable ni d'assainissement.

¹¹ Local Agenda 21: Agenda 21, chapitre 28

¹² Copenhagen Climate Plan. www.c40cities.org/docs/ccap-copenhagen-030709.pdf

¹³ La contribution des autorités régionales et locales à la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, Comité des régions, 2009

¹⁴ Examen de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD de l'UE - Nouvelle stratégie). DOC 10917/06

Solidarité entre les générations
dans le contexte de

l'immigration et de l'intégration

« Ces dernières années, l'immigration est devenue l'un des principaux sujets de discussion dans le débat politique européen.

Il est désormais admis que l'immigration aura un rôle à jouer dans les solutions apportées aux défis démographique et économique auxquels est confrontée l'UE, tels que la pénurie de personnel qualifié et de main-d'œuvre et le vieillissement de la population. Or, dans certains pays, l'immigration est toujours perçue comme une menace, et l'accent est mis sur le contrôle aux frontières et la suppression de l'immigration « illégale ». Cette vision est en totale contradiction avec l'approche selon laquelle l'immigration bénéficie aussi bien aux immigrés qu'au pays qui les accueille et qui considère les immigrés comme des individus jouissant des mêmes droits, qui doivent être valorisés et protégés.

Les minorités ethniques et religieuses et les immigrés des différents pays d'Europe comptent toujours parmi les groupes les plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Dans ce contexte, l'une des plus grosses difficultés pour l'Union européenne est d'assurer l'intégration sociale et économique des minorités ethniques et religieuses et de combattre la discrimination, les stéréotypes et les préjugés dont continuent de faire l'objet les Roms, les Sinti et les gens du voyage, les nouveaux immigrés, les minorités issues de l'immigration, les demandeurs d'asile et les autres groupes minoritaires. Les politiques d'intégration font partie de l'équation de l'immigration et, bien que celles-ci soient mises en œuvre au niveau national, l'UE fournit des *Principes de base communs*¹⁵ qui rappellent qu'il est important d'adopter une approche globale de l'intégration.

Parmi les communautés immigrées et les minorités ethniques, les femmes sont souvent plus lésées que les

hommes car des facteurs tels que la race, l'appartenance à une minorité ethnique, l'âge, la situation de famille, la situation socioéconomique et autres motifs de discrimination s'ajoutent à la discrimination liée au sexe, faisant naître chez les femmes un sentiment d'isolement et d'éloignement par rapport à la société dans laquelle elles vivent. L'absence de réseau familial et de système d'aide, la stigmatisation et la discrimination empêchent les femmes appartenant à certaines communautés immigrées d'accéder au marché du travail officiel et de participer à tous les domaines de la vie.

Il est primordial d'impliquer les immigrés et les minorités dans les initiatives de solidarité entre les générations avec les communautés majoritaires afin de casser les stéréotypes dangereux, de rapprocher les communautés, de dissiper les mythes et de créer un espace public pour le dialogue.

Recommandations

« AU NIVEAU LOCAL :

Les autorités locales doivent combattre les préjugés liés à la culture et au genre en créant des espaces publics pour des échanges intergénérationnels et multiculturels au niveau local, c'est-à-dire au plus près des minorités et des communautés majoritaires qui cohabitent dans la même région géographique. Elles peuvent aider les communautés d'immigrés et les minorités à créer et à développer des projets et initiatives intergénérationnels. Elles doivent également prendre en compte la dimension culturelle dans la promotion du logement intergénérationnel et l'aménagement urbain.

Exemple: Le Centre d'accueil multiculturel pour les enfants de Nicosie est une garderie gratuite ouverte en juillet 2008 à Chypre à l'intention des enfants de femmes immigrées. La garderie propose des services de garde, des repas, des structures de jeu et un environnement d'apprentissage pour les enfants âgés de 5 à 12 ans dont les mères résident de

Le saviez-vous ?

« Un mécanisme d'interaction fréquente entre les immigrants et les ressortissants des États membres est essentiel à l'intégration ». (Principe de base commun n°7 de la politique d'intégration des immigrés dans l'UE)

façon permanente à Chypre et sont titulaires d'un permis de travail. Les activités du Centre sont financées conjointement par l'UE et la municipalité de Nicosie. En 2008, vingt mères de nationalités différentes (ressortissantes russes, congolaises, arméniennes, irakiennes, roumaines, philippines et géorgiennes) ont bénéficié de ses services¹⁶.

🔗 AU NIVEAU NATIONAL :

Les autorités nationales ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de la diversité au sein de la société et sur le marché du travail. L'apprentissage du respect de la diversité doit se faire dès le plus jeune âge, et les services à la petite enfance doivent reconnaître, respecter et valoriser la diversité. Les autorités publiques doivent consulter les communautés d'immigrés et les minorités, et notamment les organisations de femmes, et les intégrer dans les politiques d'inclusion sociale. Accroître la diversité dans le personnel des autorités publiques et des services sociaux leur permettra de se rapprocher des minorités, de mieux intégrer leurs besoins et de lutter contre leur exclusion. Il s'agit là d'un élément vital pour éviter la « ghettoïsation » des immigrés et des minorités. Enfin, elles peuvent sensibiliser le public aux initiatives créatives entreprises par les immigrés et les minorités en faveur de la solidarité sociale.

Exemple: «*Projet trigénérationnel – La santé avec les migrants et pour les migrants*». Ce projet, lancé en Basse-Saxe en septembre 2008, a pour but de former des hommes et des femmes issus de l'immigration à devenir des médiateurs interculturels dans le domaine des soins de santé. Une fois formés, les médiateurs sont chargés de transmettre leurs connaissances au sein de leurs communautés en dispensant des cours sur les soins de santé. La formation est donc axée sur les techniques de facilitation et la planification des cours. Le projet trigénérationnel marque le franchissement d'une étape dans l'amélioration des soins de santé et de la sensibilisation à la santé chez les migrants dans la mesure où les comportements de base et les connaissances élémentaires en matière de santé sont transmis aux enfants par les grands-parents et les parents. Le projet est financé par le Ministère des affaires sociales, des femmes, de la famille et de la santé ainsi que par d'autres sources telles que les Lander et le Gouvernement fédéral. Pour en savoir plus à ce sujet : ethno@onlinehome.de



🔗 AU NIVEAU EUROPÉEN :

L'UE devrait adopter pour UE 2020 une nouvelle stratégie fondée sur les droits fondamentaux, qui s'articule autour d'un pilier social solide axé sur la dimension humaine, l'égalité, la lutte contre la discrimination et la solidarité intergénérationnelle. L'intégration des minorités ethniques et la promotion de la diversité devraient être intégrées dans tous les programmes pertinents de l'UE.

Exemple: Le projet *INTEGRATION – Intercultural Dialogue for a Multicultural Society in Europe* vise à améliorer les compétences interculturelles du personnel éducatif et des enseignants au sein des différents environnements institutionnels en Europe, ainsi que celles de leurs groupes ciblés. Son cours de « formation des formateurs » propose plusieurs approches, méthodologies et outils innovants d'interculturalité éducative, tels que des analyses d'incidents critiques, des jeux de rôle basés sur des expériences interculturelles et de courtes vidéos en ligne sur les « micro-communications interculturelles ». Le matériel de formation a été conçu en collaboration avec des migrants et est d'ores et déjà disponible sur la plate-forme d'e-learning du projet. Le projet est né de l'idée que les activités interculturelles peuvent permettre de rompre un possible isolement et aider les migrants à nouer des contacts avec d'autres personnes dans leur pays d'accueil ou avec des personnes d'autres origines ethniques. Pour en savoir plus à ce sujet : <http://www.integration-eu.org>

¹⁵ Conseil de l'Union européenne, *Principes de base communs*, Novembre 2004

¹⁶ Maria-Christina Doulami, 'Helping the Kids Belong.' *Cyprus Mail* 14 September 2008, available at www.cyprus-mail.com/news, accessed May 2009

¹⁷ "ethnomarketing.de", <http://www.ethnomarketing.de/deutschland/5-drei-generationen-projekt-gesundheit-mit-migranten-fuer-migranten-startet-landesweit.html>, accessed 15.5.2009



Solidarité entre les générations
dans le contexte du

logement et du développement urbain

« Le logement décent est un besoin
essentiel, et l'accès à un logement
de qualité à un prix abordable est l'un
des principaux déterminants du bien-
être et de la participation sociale de
l'individu.

À cet important constat dressé par le Rapport conjoint de 2010 sur la protection sociale et l'inclusion sociale, nous devrions ajouter qu'il est fondamental, pour le bien-être et la participation sociale de l'individu, que l'espace urbain et l'habitat répondent aux besoins de toutes les générations.



Trop souvent, dans de nombreux endroits d'Europe, l'espace public (les rues et les systèmes de transport), l'espace collectif (espaces communs dans des propriétés privées) et l'espace privé (le domicile) ne sont pas adaptés aux besoins des jeunes, des familles avec enfants, des parents isolés et des personnes âgées. Cette situation accroît le risque de ghettoïsation de certains groupes défavorisés. Une communauté cohésive est une communauté qui répond aux besoins de tous et qui favorise la coopération entre les différents groupes qui la composent. Pour renforcer la cohésion, la politique du logement doit être coordonnée avec les autres politiques de manière à créer un environnement accessible et favorable à tous. Les espaces publics, privés et collectifs doivent tous être conçus dans le but de renforcer la coopération et la solidarité

entre les générations et entre les minorités sociales, ethniques et religieuses.

Différentes initiatives mises en œuvre par des associations communautaires et/ou des sociétés de logement ont pour but de renforcer la cohésion au sein de leurs communautés: par exemple, le modèle de logement intergénérationnel vise à promouvoir les intérêts mutuels de toutes les générations concernées et à leur permettre de s'entraider. Il existe deux grands types de logements intergénérationnels : 1) le logement partagé, qui réunit plusieurs générations dans un même lotissement afin de partager les coûts (par exemple, une diminution du loyer pour les résidents plus jeunes en échange de la prestation de services aux résidents plus âgés) ; et 2) le logement adapté, qui vise à adapter l'environnement bâti et l'habitation afin de permettre à différentes générations d'y cohabiter.

Pour les autorités publiques et les sociétés de logement, la question ne doit pas être « Quel type de logement devons-nous construire ? » mais plutôt « Où devons-nous construire les logements ? » et « Comment organiser nos villes et nos communautés pour mieux répondre aux besoins et aux attentes de toutes les personnes qui y vivent ? ».

Recommandations

« AU NIVEAU LOCAL :

Certaines tentatives de créer un environnement spécifique pour les personnes âgées ont été critiquées et considérées comme un « piège à ségrégation ». Le risque de ghettoïsation des personnes âgées, qu'elles soient riches ou pauvres, ne relève pas du stéréotype mais est une tendance qui a bel et bien été observée dans certaines villes.

En revanche, d'autres localités ont compris qu'il était important que les communautés regroupent des personnes de tous âges et essaient d'attirer différents groupes d'âge en créant des logements intergénérationnels adaptés dans les centres urbains ou d'aménager des logements intergénérationnels partagés dans des zones rurales où les loyers abordables, la proximité des moyens de transport et la disponibilité des nouvelles technologies peuvent inciter les jeunes travailleurs à partager un logement avec des personnes âgées.

Exemple : *Intégration de l'aspect intergénérationnel dans le logement et la planification urbaine.* La planification urbaine et le logement régional et local tiennent de plus en plus compte de la dimension de vieillissement. La stratégie britannique «Lifetime homes, Lifetime neighbourhoods» contient des outils et des recommandations conçus pour aider les autorités locales en matière de planification, par exemple des projections concernant les ménages de personnes âgées et leur taille au niveau des districts. La ville de Longwy, en France, a réalisé une étude sur les routes et les services réellement utilisés par les personnes âgées et a dressé un plan afin d'en améliorer l'accessibilité. Enfin, l'Organisation mondiale de la Santé a mis au point une méthodologie appelée Villes-Amies des aînés afin d'aider les municipalités à s'adapter aux besoins de leur population vieillissante. La feuille de route des dispositifs fondamentaux d'une ville-amie des aînés a été élaborée en concertation avec 33 villes de 22 pays¹⁸. Ces dispositifs fondamentaux visent à créer un environnement intergénérationnel.

AU NIVEAU RÉGIONAL/NATIONAL :

Les autorités nationales/régionales peuvent lancer des programmes et initiatives favorisant un plus grand mélange des générations ainsi qu'une plus grande coopération et solidarité entre celles-ci. Il peut notamment s'agir de mesures d'incitation fiscales, de prêts et d'aide à la création d'emplois dans le but de fournir des services personnels aux personnes âgées.

Le saviez-vous ?

Le nombre de personnes bénéficiant de régimes d'aide spécifiquement destinés aux locataires a augmenté en Irlande (+41% entre T2-08 et T2-09) et au Portugal (+40% entre juin 08 et juin 09, bien qu'il concerne un nombre limité de familles bénéficiant du Revenu d'intégration sociale : 21 381), de même que le nombre de personnes bénéficiant des systèmes d'aide à l'intention des personnes ayant souscrit un prêt hypothécaire en Irlande : (+144% entre T2-08 et T2-09). Enfin, les demandes et le délai d'attente pour les logements sociaux ont augmenté en Irlande, au Luxembourg et au Royaume-Uni.

Exemple : *Incitations financières au logement intergénérationnel.* In Wallonia (Belgium), En Wallonie (Belgique), le Fonds du logement wallon accorde des prêts aux familles qui souhaitent rénover leur logement afin de pouvoir y accueillir un parent âgé. Ces prêts peuvent également être utilisés pour créer une habitation séparée pour la personne âgée, à côté de la maison/l'appartement du parent plus jeune. Les taux d'intérêt varient en fonction de la composition de la famille (nombre de personnes dépendantes) et de son revenu disponible.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

Au vu de l'expérience acquise dans le domaine du logement intergénérationnel, la promotion de la solidarité entre les générations devrait être intégrée parmi les objectifs des programmes européens de développement urbain (tels qu'URBACT), des programmes de coopération interrégionale mais aussi dans la politique européenne de développement mise en œuvre dans les programmes nationaux de développement rural (LEADER) afin de lutter contre la marginalisation des personnes âgées dans les zones rurales.

Exemple : *Promouvoir la solidarité entre les générations dans le cadre d'un développement urbain intégré.* Le programme URBACT II a financé un réseau de 9 villes européennes travaillant sur les questions liées au vieillissement. Le réseau s'appelle A.G.E. Le but de ce projet est de permettre l'échange d'expériences entre ces villes et de les aider à élaborer un plan d'action pour une approche intégrée des politiques sociales et de l'emploi pour les personnes âgées¹⁹. Parallèlement, un autre réseau thématique composé de villes européennes, My Generation, cherche à identifier trois types de bonnes pratiques en rapport avec les thèmes suivants : travail de proximité pour les groupes de jeunes défavorisés, transition éducation - emploi et coordination entre les acteurs pour la promotion des intérêts des jeunes dans les contextes urbains²⁰.



¹⁸ http://www.who.int/ageing/publications/Age_friendly_cities_checklist.pdf

¹⁹ <http://urbact.eu/en/projects/active-inclusion/active-age/our-project/>

²⁰ <http://urbact.eu/en/projects/active-inclusion/my-generation/our-project/>

Solidarité entre les générations
dans le contexte du

transport et de la mobilité

De nombreuses villes et municipalités sont confrontées à de terribles problèmes de mobilité. Des millions de citoyens perdent plusieurs heures par jour dans les embouteillages, ce qui représente un coût énorme pour l'économie, le bien-être général, l'environnement et la qualité des relations entre les générations.

La sécurité routière est un problème clé auquel chacun doit être attentif afin de protéger les usagers les plus vulnérables. Chaque année, plus de 1100 enfants de moins de 15 ans sont tués et 100 000 autres blessés sur les routes européennes. Quelque 17% des victimes d'accidents de la route dans les pays européens sont des piétons, dont la majorité sont des personnes âgées de 65 ans et plus. La mauvaise qualité de l'air dans les zones urbaines à forte densité de trafic a un impact direct sur la santé de millions d'enfants et d'adultes, qui développent des maladies respiratoires causées par la pollution. En outre, le manque d'infrastructures de transport adéquates ainsi que leur coût prohibitif empêchent certains groupes de participer à la vie sociale et d'accéder au marché du travail.

Pour résoudre ces problèmes, les autorités publiques doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour inciter les citoyens à se tourner vers des moyens de transport plus durables et plus sûrs tels que les transports publics, la marche et le vélo afin de limiter la congestion urbaine, d'améliorer la sécurité routière et de réduire la pollution. Une étude sur les systèmes de transport menée récemment dans les États membres a mis en évidence une différence entre les femmes et les hommes du point de vue de l'utilisation des transports publics : les hommes utilisent davantage les voitures particulières tandis que les femmes ont davantage recours aux transports publics car elles ont souvent des revenus moins élevés, elles consacrent moins de temps

aux loisirs et elles consomment moins²¹. Dans le contexte actuel de changement climatique et d'augmentation des besoins de mobilité, il est devenu indispensable de disposer d'infrastructures de transport adéquates, accessibles et abordables, et ce pour les personnes de tous âges : enfants en âge scolaire, familles avec jeunes enfants, navetteurs, personnes âgées et personnes à mobilité réduite, etc. Là où des initiatives de ce type sont mises en œuvre, elles contribuent au renforcement de la solidarité entre les citoyens et entre les générations, et elles permettent d'améliorer la participation et l'intégration de tous dans une mobilité sûre, en particulier pour les personnes les plus vulnérables.

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

Les autorités locales/régionales doivent faire de la durabilité et de l'accessibilité des transports une de leurs principales priorités et définir des objectifs concrets pour les prochaines années. Des outils très utiles ont été créés, que les acteurs locaux/régionaux peuvent utiliser pour évaluer l'accessibilité des transports publics (voir, par exemple, « The Review of existing initiatives and methods to assess public transport accessibility », élaboré dans le cadre du projet MEDIANE : http://www.mediate-project.eu/fileadmin/WP_Material/MEDIATE_D21_Review_Report_final.pdf). Voir rubrique « Liens utiles ».

Les acteurs locaux/régionaux devraient davantage exploiter des possibilités de financement que l'UE met à leur

Le saviez-vous ?

La mobilité urbaine est un sujet qui préoccupe de plus en plus les citoyens. Dans l'UE, neuf citoyens sur dix estiment qu'il faudrait améliorer les conditions de circulation dans leur région. Les choix de modes de déplacement que font les gens ont une incidence sur le futur développement urbain, ainsi que sur le développement économique et le bien-être des citoyens et des entreprises. Relever ces défis sera essentiel également pour la réussite de la stratégie globale de l'UE visant à lutter contre le changement climatique, à atteindre l'objectif 20-20-20 et à promouvoir la cohésion.

(Plan d'action pour la mobilité urbaine de la CE, 2009)

disposition, telles que les fonds structurels, le programme Transport de surface durable du PC7 ou l'Initiative de développement rural, qui offrent tous aux acteurs locaux la possibilité d'améliorer leurs infrastructures de transport (voir page 16 de la brochure Comment promouvoir le bien vieillir en Europe http://www.age-platform.eu/images/stories/EN/AGE-CoR_Brochure_on_Ageing_Well_in_Europe-EN.pdf) Voir la rubrique « Liens utiles ».

Exemple: *Plan de circulation et de mobilité.* La ville d'Odense (Danemark) vient de lancer un nouveau Plan de circulation et de mobilité qui offre une occasion unique de créer une ville nouvelle et vivable. Ce plan vise essentiellement à multiplier les possibilités pour les citoyens de se déplacer à pied, à vélo et en utilisant les transports publics plutôt que la voiture. La ville souhaite réduire la circulation des voitures, notamment en empêchant les voitures qui n'ont pas de raison spécifique de traverser la ville. Par ailleurs, elle transformera de nombreux petits espaces de stationnement en espaces où les citoyens pourront se détendre, se reposer ou s'adonner à différentes activités telles que la musique, le théâtre, etc. (pour en savoir plus à ce sujet : <http://www.aeneas-project.eu/?page=odensemobiltyplan>).

AU NIVEAU NATIONAL :

Les États membres doivent s'efforcer de garantir à tous une mobilité sans obstacles, fiable et abordable. Les investissements dans ce type d'initiatives doivent être soutenus par les autorités nationales dans la mesure où elles jouent un rôle essentiel dans la promotion du développement économique durable, et tenir compte de la dimension de genre car les besoins des femmes en termes de mobilité sont différents de ceux des hommes.

Exemple: *Projet Easy-Going (Allemagne).* L'objectif du projet « easy-going » est de rassembler l'expertise scientifique existante, les idées pratiques et les potentiels de créativité dans le domaine de la mobilité sans entrave. Mobilité sans entrave signifie que l'environnement structurel et le système de transport doivent pouvoir être utilisés par un aussi grand nombre que possible d'individus sans nécessiter d'aide extérieure (dans le sens du concept de « design pour tous »). Le projet est financé par le Ministère fédéral allemand des transports, de la construction et du développement urbain (BMVBS) dans le cadre de son programme d'innovation « L'économie rencontre la science »

(subvention n° 03WWBE057A). Pour en savoir plus à ce sujet : <http://www.easy.going-network.de>

AU NIVEAU EUROPÉEN :

Dans le cadre de la prochaine Stratégie européenne du handicap pour 2010-2020, les États membres devraient convenir d'instaurer des normes d'accessibilité communes



pour tous les modes de transport publics en se fondant sur le concept de « design pour tous ».

Dans le cadre du Programme d'action européen en matière de sécurité routière pour 2011-2020, les États membres devraient s'engager à échanger des bonnes pratiques et à améliorer la sécurité routière pour tous, y compris pour les usagers les plus vulnérables : enfants, personnes âgées, personnes handicapées, piétons, cyclistes). Il serait très utile de convenir d'objectifs nationaux pour la réduction des accidents de la route et d'échanger des informations sur les mesures qui ont fait leurs preuves.

Exemple: L'objectif du projet *MEDIATE (Methodology for describing the accessibility of transport in Europe)*, financé par l'UE, est de créer une méthodologie européenne commune pour mesurer l'accessibilité des transports publics et ainsi contribuer à la création de systèmes de transport inclusifs plus facilement accessibles pour tous les citoyens. Pour en savoir plus à ce sujet : <http://www.mediate-project.eu>

²¹ Voir Lobby européen des femmes, *Pékin-Bruxelles, un voyage inachevé, le rapport Pékin +15 du Lobby européen des femmes sur les activités de l'Union européenne, section K. Les femmes et l'environnement, février 2010.*

Solidarité entre les générations
dans le contexte d'une

vie professionnelle de qualité

Face à la situation sociale, économique et démographique actuelle, il est urgent de prendre des mesures pour faciliter l'accès des jeunes à des emplois de qualité dès la fin de leurs études afin de leur permettre de devenir autonomes. Il convient également de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de continuer de travailler après la retraite.

De telles mesures sont nécessaires pour atténuer l'impact du vieillissement démographique et de la diminution de la population en âge de travailler. Nous devons proscrire toutes les formes de discrimination dans l'emploi et prôner une approche plus inclusive à l'égard des travailleurs de tous âges si nous voulons permettre à chacun de jouir de l'égalité des chances dans l'emploi et faire face efficacement aux défis qui se posent dans le domaine de la protection sociale.

Il convient de mettre en place et d'explorer aux niveaux local, national et européen des politiques et des initiatives en faveur d'un travail décent pour tous, y compris les travailleurs jeunes et âgés, et visant à combler l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Par exemple, nous devons donner la possibilité aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle auprès de travailleurs expérimentés d'une façon qui permette de concilier les études et la vie professionnelle. Les stages devraient permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle tout en leur donnant les moyens de subvenir à leurs besoins plutôt que d'être exploités et considérés comme une main-d'œuvre bon marché. Il est indispensable de promouvoir une approche globale de l'emploi, fondée sur l'intégralité du cycle de vie, qui lutte contre le décrochage scolaire, qui favorise l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et qui facilite le vieillissement actif en permettant aux travailleurs âgés

qui souhaitent rester actifs de continuer de travailler et de combiner un travail à temps partiel avec la retraite.

La solidarité entre les générations peut être un outil très utile pour assurer un transfert efficace des connaissances, bénéfique aussi bien pour les jeunes travailleurs que pour les travailleurs plus expérimentés. Cela doit être davantage reconnu et encouragé afin de permettre l'acquisition mutuelle de connaissances et d'expériences. Nous devons faire sauter les barrières entre les différents groupes d'âge, et les employeurs et les syndicats doivent donner une image plus positive des travailleurs jeunes et moins jeunes.

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

Les gouvernements locaux devraient explorer de nouvelles formes de coopération intergénérationnelle dans l'emploi et lever les obstacles qui empêchent les travailleurs jeunes et moins jeunes d'accéder au marché du travail et d'y rester. Par exemple, ils doivent veiller à ce que tous les travailleurs, quel que soit leur âge, aient accès aux formations et aux recyclages et mettre en œuvre des programmes de mentorat permettant aux travailleurs âgés et aux personnes ayant récemment pris leur retraite de transmettre leurs connaissances et leurs compétences aux plus jeunes.

Exemple: Mentorat. Depuis plusieurs années déjà, un nouveau modèle (mentorat) de partage du savoir-faire professionnel se développe. L'objectif est de permettre aux travailleurs âgés et aux jeunes retraités de transmettre leurs compétences aux jeunes travailleurs. Dans le système de mentorat, un travailleur âgé introduit un jeune travailleur dans son environnement social et professionnel, une aide qui peut se révéler précieuse dans de nombreuses professions dans lesquelles les contacts et les réseaux sont essentiels. Le mentorat est très apprécié des travailleurs

Le saviez-vous ?

- Le taux de chômage chez les jeunes atteint 21,4%, tandis que le taux d'emploi des personnes âgées se situe à seulement 46,2% (chiffres de la CE pour le T3 2009)

- Le taux d'emploi moyen pour les femmes âgées de 55 à 64 ans dans l'UE est de 36,8%, soit 18% de moins que le taux correspondant chez les hommes

âgés et des jeunes retraités car il leur permet d'utiliser leurs compétences professionnelles et de rester en contact avec le monde professionnel.

Exemple : *Compagnonnage*. Les artisans retraités apprennent leur métier aux jeunes et s'efforcent de transmettre leurs compétences, leurs connaissances et leur passion aux générations futures. Les menuisiers, fabricants de meubles, maçons, électriciens, etc. qui, dans la plupart des cas, ont appris leur métier « sur le tas », essaient d'aider les jeunes, souvent ceux qui ont des difficultés scolaires, à trouver leur voie.

AU NIVEAU NATIONAL :

Face au sentiment de précarité accru à l'égard des politiques de l'emploi et des systèmes financiers et de protection sociale des États membres, des mesures actives doivent être prises pour dissiper les craintes et répondre aux attentes des travailleurs européens, jeunes et moins jeunes. Cela passe notamment par l'adoption d'une approche plus positive de l'adaptation des lieux de travail à la main d'œuvre vieillissante et l'élaboration de politiques de l'emploi fondées sur l'intégralité du cycle de vie et exemptes de discrimination fondée sur l'âge. Les services publics d'aide à la recherche d'un emploi doivent être mieux adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge, et être aussi accessibles dans les zones rurales et aux personnes handicapées.

Il faut également aider les indépendants et les entreprises en simplifiant les procédures et en octroyant des aides financières ou d'une autre nature aux startups, en particulier aux jeunes entrepreneurs et aux entrepreneurs plus âgés. La formation à l'esprit d'entreprise doit être renforcée, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile.

Exemple: *Centrica*. Politique de gestion de l'âge (R-U). Centrica, un grand groupe britannique d'approvisionnement en gaz, tente d'encourager la diversité de l'âge au sein de son personnel en mettant en place des mesures telles que l'Age Action Group, qui regroupe les responsables de plusieurs départements en vue d'examiner les meilleurs moyens de répondre, en tant que groupe, aux besoins de leur main-d'œuvre vieillissante. Dans cet esprit, ils ont créé un programme de sensibilisation à la gestion de l'âge, dans le cadre duquel sont prévus un aménagement des conditions de travail, la formation d'équipes regroupant des personnes d'âges différents ayant des responsabilités

familiales différentes, et des possibilités de mentorat. Le groupe pense que la mixité de l'âge est enrichissante pour tous les membres de l'équipe.



AU NIVEAU EUROPÉEN :

Les nouvelles initiatives en faveur de l'emploi de la stratégie Europe 2020 devraient avoir pour but de consolider les liens entre les générations et de relever les taux de participation en offrant un emploi durable de qualité aux femmes et aux hommes de tout âge afin d'assurer la viabilité à long terme des systèmes de protection sociale européens.

L'UE devrait mettre en place une politique européenne pour la qualité des stages définissant des normes de qualité de base afin de garantir leur dimension d'apprentissage ainsi qu'une rémunération et une protection sociale adéquates. Les programmes et initiatives de mentorat intergénérationnels visant à promouvoir le prolongement de la vie active, tels que le partage du temps de travail et la retraite graduelle, doivent être encouragés par des programmes européens pertinents.

Exemple: Projet *PATRON*. Ce projet Grundtvig (voir « liens utiles ») identifie et teste différentes façons de transférer les compétences acquises par les cadres supérieurs et les entrepreneurs tout au long de leur vie professionnelle et qui leur ont permis de développer leur créativité, leur compétitivité et leurs capacités de gestion. Ces transferts de compétences bénéficient aux jeunes entrepreneurs et cadres des pays et régions participants. Les méthodes et les résultats sont publiés sur le site Internet du projet afin qu'ils puissent être utilisés dans les autres régions participantes. Pour en savoir plus à ce sujet : <http://www.patronproject.org>.

..... Solidarité entre les générations dans le contexte des

régimes de retraite coordonnés et des pensions professionnelles

« Dans le contexte actuel de vieillissement démographique, de chômage élevé et de baisse de la natalité, les autorités publiques des pays de l'UE sont confrontées à un défi sans précédent : garantir la viabilité et l'adéquation des pensions à long terme.

Les systèmes par répartition et les régimes professionnels par capitalisation sont mis à mal du fait de la diminution de la population active, de l'augmentation du nombre de retraités et de la crise financière. La génération des baby-boomers approchant l'âge de la retraite, les pressions sont telles qu'il devient urgent de trouver de nouveaux moyens de garantir la viabilité des pensions en encourageant la solidarité entre les générations et au sein des générations.

Comme le précise le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale²² 2010 : « De nombreux États membres ont augmenté les mesures d'incitation à travailler plus longtemps. Ces mesures comprennent le relèvement de l'âge de la retraite, les possibilités de retraite flexible, l'augmentation des périodes de cotisation nécessaires pour obtenir une pension complète, et la création d'incitations au travail dans les régimes de pension. Elles permettent d'aligner l'âge effectif de départ à la retraite sur l'augmentation de l'espérance de vie ». Dans le cadre de leurs réformes, de nombreux États membres encouragent de plus en plus le recours aux régimes privés par capitalisation afin de soulager les autorités publiques de la charge financière que représentent les régimes par répartition. Mais l'effet préjudiciable que ces réformes pourraient avoir sur les femmes et les groupes vulnérables (chômeurs, personnes devant prendre en charge des

personnes dépendantes, etc.) inquiète et doit être pris en considération. Les réformes doivent être fondées sur le principe de la solidarité entre les générations et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutes les réformes des pensions doivent s'attaquer aux différentes causes des inégalités entre les sexes, par exemple, les écarts de rémunération découlant des responsabilités familiales ou la segmentation du marché du travail, et garantir à tous les travailleurs l'accès à une pension adéquate, via les systèmes par répartition, les régimes professionnels et les autres régimes de pension complémentaires.

La solidarité est bénéfique à la société en ce sens qu'elle répartit les richesses de façon plus équitable, renforce la cohésion sociale et favorise le transfert des connaissances.

Recommandations

« AU NIVEAU LOCAL :

Bien que la plupart des systèmes de pension soient organisés au niveau national, certaines autorités régionales ou locales peuvent contribuer à l'amélioration des revenus de pension de leur population en mettant en place des fonds de pension professionnels locaux adaptés aux besoins de leur population, et elles peuvent cofinancer les éléments de solidarité de ces fonds, par exemple en couvrant les périodes de cotisation en cas de maladie ou de congé parental.

Exemple: Le *PensPlan* mis en œuvre par la région frontalière italienne du Trentin Haut-Adige Tyrol du Sud illustre parfaitement la contribution des régions à la viabilité des

Le saviez-vous ?

Actuellement, les systèmes de pension ont réduit de manière significative la pauvreté chez les personnes âgées, bien que le risque de pauvreté soit plus élevé chez les personnes âgées que dans le reste de la population. En moyenne, le revenu des personnes âgées de 65 ans et plus représente 83 % du revenu des jeunes ; il représente 54 % en Lettonie et plus de 100 % en Hongrie. Toutefois, les femmes âgées isolées restent exposées à un risque de pauvreté beaucoup plus élevé que les hommes isolés. (Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2010)

systèmes de pension. Au travers de ce projet régional, le gouvernement local offre à ses résidents plusieurs services et prestations de solidarité afin de les inciter à adhérer à un fonds de pension complémentaire. PensPlan paie les frais administratifs et couvre les cotisations des travailleurs qui se trouvent temporairement en incapacité de travail. Un nombre croissant de régions d'Italie, d'Espagne et de France mettent en œuvre des initiatives similaires pour promouvoir les fonds de pension locaux et améliorer le bien-être de leurs populations.

AU NIVEAU NATIONAL :

Les États membres doivent garantir une pension minimale afin de lutter contre la pauvreté des personnes âgées les plus vulnérables : les femmes âgées, les personnes âgées isolées, les personnes âgées issues de l'immigration ou les personnes âgées handicapées ont besoin de filets de sécurité fournis par l'État pour vivre de façon autonome et dans la dignité.

Les États membres doivent rétablir l'équité et la solidarité dans l'organisation des pensions. Si elles envisagent d'ajouter des régimes de pension professionnels privés et des régimes complémentaires aux régimes publics par répartition, elles doivent prévoir des mécanismes garantissant l'équité, l'égalité et la solidarité des nouveaux systèmes de pension. Les réformes des pensions doivent promouvoir la solidarité entre les générations de manière à renforcer la cohésion sociale de façon durable. Le principe de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci est un élément caractéristique des pensions légales, selon lequel le « contrat » entre les générations est transparent et chacun contribue au régime de pension. Dans les pays dont la législation nationale prévoit des régimes de pension professionnels fondés sur la solidarité, encouragés et gérés par les organisations patronales et syndicales, ces types de régimes doivent être obligatoires afin de garantir la solidarité avec les personnes se trouvant dans une situation moins favorable.

Exemple: Les régimes de pension professionnels néerlandais sont créés par le biais de conventions collectives au niveau sectoriel, et sont ensuite rendus obligatoires pour tous les travailleurs et employeurs du secteur par une autorisation du Gouvernement. Ces régimes sont gérés de façon collective et démocratique par les représentants des employeurs et des employés, et ils sont fondés sur la solidarité entre les participants : les employés bénéficient

des mêmes droits à pension, selon les mêmes modalités, quels que soient leur sexe, leur âge ou leur état de santé. Par ailleurs, ces régimes obligatoires offrent une protection contre des risques tels que l'incapacité de travail, leurs frais de gestion sont moins élevés en raison de leur taille, et leurs rendements sont généralement plus élevés parce qu'ils investissent à long terme.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

L'Union européenne joue un rôle capital dans le renforcement de la cohésion sociale globale dans l'intérêt de tous les citoyens, en particulier des groupes de population les plus vulnérables. Ce rôle est aujourd'hui plus fondé que jamais compte tenu du contexte de crise financière et économique, alors que les citoyens ont besoin d'être rassurés quant à leur avenir, et ce quel que soit le modèle d'organisation des pensions dans leurs pays respectifs.

Dans le cadre de l'objectif de croissance inclusive défini dans la stratégie Europe 2020, l'Union européenne prévoit de procéder à une évaluation du caractère adéquat et de la viabilité des systèmes de protection sociale et de pension. Cette évaluation doit se faire par le biais d'une Méthode ouverte de coordination (MOC) renforcée en matière de protection sociale et d'inclusion sociale pour pouvoir comparer les mesures, convenir d'objectifs communs en matière de réduction de la pauvreté des retraités et bénéficier d'un apprentissage mutuel.

Exemple: Pour garantir les éléments de solidarité des régimes, les fonds de pension professionnels doivent être obligatoires. La Cour européenne de Justice a reconnu ce principe²² en considérant la mission de solidarité comme une mission d'intérêt général. En particulier, la Cour a expliqué que l'affiliation obligatoire à un fonds de pension professionnel créé par voie de convention collective se justifiait dans la mesure où son caractère obligatoire était nécessaire pour garantir la solidarité entre ses participants. La Cour a ainsi justifié la dérogation de ces fonds aux règles européennes de la concurrence.



²² <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=757&langId=fr>

²³ Affaires C-67/96, C-115-117/97 et C-219/97

Solidarité entre les générations
dans le contexte des

soins de santé et des soins de longue durée

“ Dans l’UE, les systèmes de soins de santé et de soins de longue durée sont fondés sur la solidarité entre les générations et jouent un rôle clé dans la cohésion sociale.

Il est donc vital de maintenir un niveau de protection sociale élevé puisque la crise financière et économique actuelle a démontré son effet positif sur la vie quotidienne de toutes les générations de même que son effet d’amortisseur²⁴.

Les maladies chroniques sont responsables de 86% des décès et de 77% de la charge de morbidité dans la région européenne de l’Organisation mondiale de la santé (OMS)²⁵. Ceux-ci pourraient être en grande partie évités et sont, dans une large mesure, liés à des facteurs socioéconomiques qui entraînent des inégalités en matière de santé. Les facteurs environnementaux et les déterminants du mode de vie jouent un rôle majeur dans la transmission des risques de santé entre les générations. C’est pourquoi il est indispensable de mobiliser toutes les générations : pour empêcher la transmission de ces inégalités entre les générations.

Nous devons trouver de nouvelles sources de financement pour pouvoir faire face à l’augmentation inévitable des dépenses, en particulier dans les soins de longue durée. Les soins de santé et les soins de longue durée, en ce compris la prévention et les interventions précoces, doivent être envisagés sous l’angle du cycle de vie intégral et bénéficier à tous les groupes d’âge, et être considérés comme un investissement et non comme un coût. Ces secteurs offrent un important potentiel de création d’emplois, comme l’a souligné le Président Barroso dans ses Grandes orientations politiques. Davantage de ressources financières devraient être affectées à la prévention et aux modes de vie sains afin d’éviter ou de retarder l’apparition de maladies chroniques et de la dépendance. Des services de soins de santé de qualité sont essentiels pour garantir à tous une vie décente et, en tant que tels, ils doivent être accessibles



et abordables pour tous, et en particulier pour les groupes les plus défavorisés de notre société.

Pour améliorer la qualité des services de santé, les autorités publiques doivent s’attacher à améliorer la coordination et l’intégration des services de soins de santé et de soins de longue durée, s’orienter vers les soins de proximité et les soins à domicile, et créer de meilleures conditions de travail afin d’attirer et de retenir les professionnels de la santé qualifiés. Le secteur des soins, à prédominance féminine, est caractérisé par de nombreux emplois à temps partiel et contrats intérimaires et occupe un grand nombre d’immigrés. Ce qui est plus inquiétant, c’est la baisse du niveau des salaires, qui se situent désormais en-deçà de la moyenne de l’économie européenne et largement en-dessous des autres services non marchands. La qualité de vie et la dignité des bénéficiaires des soins de santé de même que la nécessité de prévenir la maltraitance sont des politiques qu’il est impératif de développer. Par ailleurs, l’augmentation du nombre de personnes âgées souffrant de la maladie d’Alzheimer et d’autres formes de démence signifie que, outre l’administration de traitements adéquats aux patients, il faut apporter une aide efficace aux aidants familiaux/informels, notamment en permettant aux hommes d’assumer leur part de responsabilités familiales tout au long du cycle de vie. Le secteur des soins est aussi un secteur créateur d’emplois dont le potentiel d’emplois de qualité peut être développé.

Recommandations

“ AU NIVEAU LOCAL :

Les municipalités doivent s’inspirer des bonnes pratiques mises en œuvre dans les autres régions européennes pour mieux coordonner les soins de santé et les soins de longue durée au niveau local en regroupant les ressources, en favorisant une approche multidisciplinaire, en instaurant des « responsables des soins » et en impliquant les infirmières dans le suivi des malades chroniques. Il faut également mieux intégrer les aidants informels/familiaux et les bénévoles dans le processus de soins et leur apporter aide et conseils. Les modes de vie sains et le vieillissement actif doivent être encouragés au niveau local, en tenant compte des particularités propres à chaque genre.

Exemple: *Bénévolat dans les hôpitaux et les homes pour personnes âgées en Belgique.* Dans plusieurs régions de Wallonie (BE), des bénévoles bénéficient d'une aide pour rendre visite aux résidents de homes et/ou à des enfants hospitalisés afin de nouer des liens, de les aider à manger, les emmener faire une promenade, leur lire des livres et des journaux, et parler ou jouer avec eux.²⁷ Des initiatives similaires impliquant des bénévoles de tous âges sont mises en œuvre dans différentes régions de l'UE, et la plupart ont besoin du soutien des autorités locales pour pouvoir continuer d'offrir ce type d'aide crucial.

AU NIVEAU NATIONAL :

Pour faire face au vieillissement de la société, il faut renforcer la solidarité entre les générations dans toutes les réformes des systèmes de santé et de protection sociale. Des mesures préventives doivent être adoptées afin d'améliorer la qualité de vie et de réduire la charge des maladies chroniques, de la dépendance et du handicap. Les gouvernements nationaux ont un rôle à jouer pour remédier à la pénurie de personnel dans le domaine des soins, et peuvent mettre en œuvre des mesures innovantes pour améliorer les conditions de travail afin d'aider les autorités locales à recruter et à retenir des aidants professionnels. Elles peuvent aussi adopter des politiques de soutien aux aidants informels/familiaux.

Exemple: *La loi sur le développement des soins de longue durée en Allemagne.* Grâce à la loi sur le développement des soins de longue durée, entrée en vigueur en Allemagne en juillet 2008, les personnes nécessitant des soins et leurs familles peuvent obtenir l'aide d'un responsable des soins qui, en tant que point de contact principal, prodigue des

conseils et coordonne l'ensemble des soins. En outre, la loi prévoit la création de centres d'aide aux soins de proximité dans les Länder²⁸.

AU NIVEAU EUROPÉEN :

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, la Commission propose de « rechercher des solutions pour améliorer l'accès aux systèmes de soins de santé ». Cet objectif devrait être basé sur la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, entre les riches et les pauvres, entre les personnes en bonne santé et les malades et entre les régions. La Méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale et d'inclusion sociale s'est révélée un outil utile pour l'échange de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel mais elle doit être renforcée pour permettre la réalisation des objectifs, les analyses comparatives, le suivi et la mise en œuvre. Dans leurs rapports pour le Rapport conjoint, les États membres devraient expliquer comment ils renforcent la solidarité entre les générations pour garantir la viabilité à long terme de leurs systèmes de soins de santé et de soins de longue durée, quelles mesures ils mettent en place pour empêcher la transmission des inégalités de santé d'une génération à l'autre, quel soutien ils apportent aux aidants informels, etc.

Exemple: *Analyse des critères d'évaluation et des indicateurs dans les activités de vieillissement actif et en bonne santé.* Dans les conclusions du Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) de novembre 2009, les États membres se sont engagés à renforcer la coopération et la coordination dans le domaine des soins de longue durée afin de promouvoir un vieillissement en bonne santé et dans la dignité. La Commission les a invités à faire le point sur les activités entreprises dans le domaine du vieillissement en bonne santé et dans la dignité, y compris sur les travaux en cours sur les critères d'évaluation et les indicateurs et, le cas échéant, à proposer un plan d'action pour d'autres activités, en 2011, visant à promouvoir la dignité, la santé et la qualité de vie des personnes âgées.²⁹ Reste à voir comment cela sera intégré dans la Stratégie Europe 2020.



Le saviez-vous ?

Il existe de grandes inégalités entre les États membres de l'UE allant du simple au quintuple dans le nombre de décès de bébés de moins d'un an, un écart de 14 ans en termes d'espérance de vie à la naissance pour les hommes et de 8 ans pour les femmes. D'importantes disparités sont également observées en matière de santé entre les régions, les zones rurales et urbaines et les quartiers. Les différences en termes d'espérance de vie à la naissance entre les groupes socioéconomiques plus bas et les plus élevés atteignent 10 ans pour les hommes et 6 ans pour les femmes.

²⁴ Dr Margaret Chan, directeur général de l'OMS « La crise financière et la santé dans le monde », http://www.who.int/dg/speeches/2009/financial_crisis_20090119/en/index.html

²⁵ Portail de la santé, Commission européenne, DG SANCO, Major and chronic diseases

²⁶ Dans l'Union européenne, seuls 3 % des dépenses de santé sont affectés à la prévention. Statistiques de la santé de l'OCDE 2009

²⁷ Le volontariat dans les maisons de repos

²⁸ Effets de la loi sur le développement des soins de longue durée http://www.bmg.bund.de/nn_1177806/EN/Pflege/pflege__node.html?__nnn=true

²⁹ Conclusions du Conseil Vieillir en bonne santé et dans la dignité, 30/11/09, http://www.se2009.eu/polopoly_fs/1.25774!menu/standard/file/CC%20healthy%20dignified.pdf

Solidarité entre les générations
dans le contexte

d'initiatives citoyennes

De nombreuses initiatives lancées par des citoyens au niveau local favorisent les contacts entre les générations et permettent aux résidents d'un quartier d'apprendre à se connaître. Elles contribuent à l'inclusion et à l'intégration sociale des membres de la communauté et au renforcement de la solidarité entre citoyens.

Auparavant, les contacts sociaux, les échanges et la solidarité au sein des quartiers étaient plus coutumiers puisque la mobilité était limitée et les services étaient davantage fournis au niveau local. En revanche, dans la société moderne dans laquelle nous vivons, le tissu social a tendance à disparaître face au développement de modes de vie plus individualistes. Les mutations auxquelles nous assistons actuellement, telles que la transformation et la diversité des structures familiales, le vieillissement démographique et le dépeuplement des zones rurales jouent également un rôle dans l'augmentation du nombre de femmes et hommes isolés. La crise financière actuelle pourrait, elle aussi, aggraver l'isolement des personnes les plus vulnérables.

Les initiatives communautaires locales doivent donc être encouragées et soutenues, en particulier dans les grandes villes, où le sentiment d'appartenance à une communauté ne se développe pas naturellement. Pour être véritablement efficace, ce soutien doit être apporté à tous les niveaux : aux niveaux local et régional, qui sont directement concernés, mais aussi aux niveaux national et européen, qui peuvent donner aux initiatives citoyennes l'impulsion dont elles ont besoin en dotant tous les citoyens motivés d'outils juridiques et financiers adéquats et en leur offrant un soutien pour la diffusion des informations, la coordination et l'échange de bonnes pratiques.

Recommandations

AU NIVEAU LOCAL :

Grâce à la bonne connaissance qu'ils ont de leur communauté, les acteurs locaux (autorités locales, associations communautaires, groupes bénévoles, etc.) sont bien placés pour promouvoir les initiatives citoyennes en faveur du renforcement de la solidarité. Les autorités locales et leurs plans d'action doivent encourager les initiatives citoyennes et bénévoles qui favorisent la solidarité entre les générations et entre les différents groupes sociaux, culturels et ethniques. Les plans d'action mis en place par les autorités locales doivent être élaborés avec la contribution directe des communautés locales, en veillant particulièrement à assurer une participation équilibrée des hommes et des femmes ainsi qu'à la contribution des différentes minorités sociales, ethniques et religieuses qui vivent dans la région.

Les autorités locales peuvent, par exemple, organiser des réunions entre les différents acteurs locaux afin de faciliter les échanges et la coopération entre eux, ou organiser des séances d'information afin de leur donner des détails pratiques sur ce qui est le mieux pour elles. Elles peuvent également apporter une aide logistique, une aide au niveau de la coordination et de la publicité, et un soutien financier.

Exemple: "Carrefours des générations". Ce projet est organisé par une soixantaine de communes et d'associations au niveau local dans le but de sensibiliser le public et de montrer ce qui est déjà fait en faveur de la solidarité entre les générations, d'encourager les nouvelles initiatives et de faire en sorte que les politiques prennent conscience des défis intergénérationnels. Leur site Internet présente une base de données des activités et des services proposés en Belgique pour promouvoir les échanges et le soutien mutuel entre les générations. Les activités peuvent être choisies en fonction du lieu où elles sont organisées ou de leur thématique : loisirs et culture, mobilité et transports, logements partagés, emploi, vie sociale, autonomie, etc. Pour en savoir plus à ce sujet : www.carrefoursdesgenerations.be

Le saviez-vous ?

85% des Européens reconnaissent que les autorités locales devraient soutenir les associations et les initiatives qui favorisent le renforcement des relations entre les jeunes et les personnes âgées (enquête Euroflash sur la solidarité entre les générations, 2009)

❖ AU NIVEAU NATIONAL :

Les autorités nationales peuvent prendre des mesures visant à encourager et à soutenir les initiatives citoyennes et les activités bénévoles, y compris celles qui comportent un aspect intergénérationnel, en levant les obstacles juridiques, administratifs et/ou financiers qui entravent la participation de nombreux bénévoles. Elles peuvent aussi promouvoir la coopération entre les communautés et la mise en commun des meilleures pratiques et des expériences, par exemple en organisant des événements et des réunions, en créant un site Internet dédié, en publiant des brochures ou des bulletins d'information, etc.

Les États membres pourraient aussi profiter de l'occasion offerte par l'Année européenne 2011 du volontariat pour encourager les initiatives de volontariat comportant une dimension intergénérationnelle. La désignation de 2011 comme Année européenne du volontariat est le résultat d'une initiative commune de la société civile menée par des réseaux européens d'organisations actives dans le domaine du volontariat. Un budget a été alloué pour les activités préparatoires et la mise en œuvre de l'Année. Pour en savoir plus à ce sujet : <http://www.eyv2011.eu/>

Exemple: *Programme britannique de promotion de la solidarité entre les générations.* En avril 2009, le Gouvernement britannique a lancé un programme, doté d'un budget de 5,5 millions de livres, destiné à combler le fossé entre les générations dans leurs communautés. Ce programme a financé 12 projets intergénérationnels à travers le pays, auxquels participaient à titre égal des jeunes et des personnes âgées, supprimant ainsi les barrières entre les générations et balayant les préjugés.

Le Gouvernement a invité toutes les autorités britanniques locales responsables des services sociaux/services à l'enfance à solliciter un financement, en partenariat avec des organisations du secteur tertiaire, pour créer des sites illustrant les pratiques en matière de solidarité entre les générations (par exemple, volontariat ; programmes promouvant le vieillissement actif, amélioration de la santé et du bien-être ; et programmes visant à soutenir les jeunes et les familles). Le programme de sites de démonstration a été conçu pour éveiller l'intérêt et susciter une réflexion sur les activités intergénérationnelles, et pour démontrer l'efficacité des initiatives prises dans ce domaine. Pour

en savoir plus à ce sujet : http://www.dcsf.gov.uk/pns/DisplayPN.cgi?pn_id=2009_0076.

❖ AU NIVEAU EUROPÉEN :

Des mesures devraient être prises au niveau européen pour faire en sorte que la solidarité entre les générations figure parmi les objectifs des programmes européens pertinents (panels de citoyens, jumelage de villes, programmes de recherche pertinents, PROGRESS, Youth in Action, etc.), par la publication de documents d'information, l'offre de possibilités d'échange de meilleures pratiques entre les parties prenantes de différents pays et l'organisation d'activités à l'échelon européen ou d'événements promouvant un renforcement des relations et de la solidarité entre les générations. La désignation de 2011 comme Année européenne du volontariat et de 2012 comme Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations sont d'autres exemples de mesures qui peuvent être prises au niveau européen pour sensibiliser le public, les médias et les politiques à l'importance des initiatives de volontariat, au vieillissement actif et à la solidarité entre les générations.

Exemple: *Projet MATES – Solidarité pour l'intégration intergénérationnelle.* Ce projet, financé par le programme Grundtvig, vise la diffusion à grande échelle des résultats des projets intergénérationnels afin d'encourager l'exploitation et l'échange des bonnes pratiques dans le domaine de l'apprentissage intergénérationnel et d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à travers l'UE. Dans le cadre de ce projet, un guide intitulé « Guide des idées pour la planification et la réalisation des projets intergénérationnels » a été publié à l'intention de tous les professionnels qui participent ou qui souhaitent participer à l'organisation d'activités intergénérationnelles. Il présente 37 exemples de projets, une brève feuille de route pour la mise en œuvre des pratiques intergénérationnelles et une longue liste de recommandations et d'idées. Pour en savoir plus à ce sujet : www.matesproject.eu.



Conclusion : appel en faveur d'une Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations et d'un Plan d'action européen

« L'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se déroule dans un contexte de grave récession économique, qui exacerbe les tensions sociales liées au vieillissement démographique. Il devient donc urgent de trouver de nouveaux moyens d'organiser les relations entre les citoyens et le soutien entre les générations.

Les changements démographiques importants auxquels sont actuellement confrontés les pays européens requièrent une approche globale fondée sur un objectif commun de société solidaire pour les personnes de tous âges. Le débat ne doit pas être exclusivement axé sur les répercussions financières du vieillissement démographique ; il doit plutôt adopter une perspective plus large et promouvoir des solutions justes et durables pour soutenir notre modèle social européen. Les politiques en matière d'emploi, de protection sociale, de soins de santé et de soins de longue durée, d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, d'éducation, de la famille, de protection environnementale et de changement climatique, d'immigration et d'intégration, de transport, de logement et de développement urbain, doivent être élaborées de façon plus intégrée et tenir compte des besoins des générations actuelles et futures.

Des préparatifs devraient commencer en 2011 afin de s'assurer que l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations livre des résultats durables et efficaces. La phase préparatoire devrait être utilisée pour mobiliser tous les acteurs concernés à tous les niveaux (local, national et européen), les aider à définir une vision commune et cohérente d'une société solidaire et convenir d'un plan d'action pour les dix prochaines années. L'Année européenne 2012 doit donc avoir un objectif politique fort et doit permettre à toutes les parties prenantes de lancer leur plan d'action de façon coordonnée et synergique.

Cette année ne sera un succès que si les citoyens se sentent directement impliqués et s'approprient ce plan d'action tout au long du processus. Il est donc important, dès la phase préparatoire, d'impliquer les organisations représentant les personnes de tous âges et les organisations représentatives de la société civile qui travaillent aux niveaux local et national ainsi que les décideurs (autorités locales, parlements nationaux, etc.).

La Journée européenne de la solidarité entre les générations, qui est célébrée le 29 avril, permettra d'assurer la continuité des travaux au fil des ans et sera l'occasion, une fois par an, de sensibiliser le public et de dresser le bilan des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs convenus. Le Forum européen sur la démographie, qui se tient tous les deux ans, pourrait également être une occasion idéale de faire le point sur les progrès réalisés au niveau européen.

Au nom des millions de citoyens que représentent nos réseaux, nous exhortons les institutions européennes et les États membres à appuyer le lancement d'une Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations et à convenir d'un Plan d'action européen sur dix ans pour aider l'UE à mettre en place un modèle social juste et durable fondé sur la solidarité entre les générations.

Le saviez-vous ?

L'article 3.3 du nouveau Traité de Lisbonne dispose que l'Union européenne « combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant »

Liens utiles

- **Dossiers de l'AEIP sur les pensions de retraite et les fonds de pension** : <http://www.aeip.net/index.cfm?myCatid=E597E66E-C42D-FAD6-1EF5107D58FA1729&lang=en&Parent=Dossiers&ParentID2=E597E66E-C42D-FAD6-1EF5107D58FA1729>
- **AGE Platform Europe : Plaidoyer pour une plus grande solidarité entre les générations (2009)** : <http://www.age-platform.eu/images/stories/EN/AGE-Solidarity-BROCHURE-FR.pdf>
- **AGE Platform Europe : La solidarité intergénérationnelle pour la cohésion et la viabilité des sociétés (2008)** : <http://www.age-platform.eu/images/stories/EN/Solidarity-FR.pdf>
- **AIM (2008) : « Protection santé aujourd'hui : structures et tendances dans 13 pays », 191 p. (EN, FR, DE)** : <http://www.aim-mutual.org/index.php?page=29>
- **CECODHAS-Housing Europe (2009) : Housing and Ageing in the Union européenne 2010** : <http://www.cecodhas.org/images/stories/publication/ageing%20web.pdf>
- **COFACE Position on reconciling family life, private life and professional life to prevent poverty and social exclusion**: <http://coface-eu.org/en/upload/WG%20SOCIAL/WG1-2008-PositionCOFACE-reconciliation-FR.pdf>
- **COFACE-Handicap Charte européenne de l'aïdant familial** : <http://coface-eu.org/en/upload/WG%20HANDICAP/CharteCOFACEHandicapFR.pdf>
- **EAPN (2009) : Une UE de confiance. Propositions pour une nouvelle stratégie européenne de l'après 2010** : <http://www.eapn.eu/images/docs/an%20eu%20we%20can%20trust%20june%2009%20fr.pdf>
- **EAPN (2009) : Rapport d'EAPN sur la crise : Cohésion sociale en péril – L'impact social de la crise et des politiques de relance** : <http://www.eapn.eu/content/view/1340/77/lang,fr/>
- **Lignes directrices pour l'emploi** : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=108&langId=fr>
- **ENAR 15 Principles for framing a positive approach to migration (2009)** : http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/pdf/MigrationPublication_EN_Lowres.pdf
- **ENAR fact sheet 42: Gender and Migration (2010)**: http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/pdf/MigrationPublication_EN_Lowres.pdf
- **Eurochild (2009). Ending Child Poverty within the EU? A review of the 2008-2010 National Strategy reports on social protection and Social Inclusion**: http://www.eurochild.org/fileadmin/user_upload/files/Child_poverty/Synthesis_report_NAPs_analysis_May_2007_2nd_edition.pdf
- **Europe 2020 Inclusive Growth objective** : <http://ec.europa.eu/eu2020/>
- **Alliance européenne pour les familles** : http://ec.europa.eu/employment_social/emplweb/families/index.cfm
- **Commission européenne, livre vert « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations » (2005)** : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2005:0094:FIN:EN:PDF>
- **Commission européenne, L'égalité entre les femmes et les hommes – 2010, 18.12.2009** : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0694:FIN:EN:PDF>
- **Commission européenne, Mise en œuvre des objectifs de Barcelone concernant les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, COM(2008) 598, octobre 2008**
- **Commission européenne : Tackling Demographic Change** : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=502&langId=en&furtherNews=yes>
- **Communication européenne « Promouvoir la solidarité entre les générations » (2007)** : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0244:FIN:EN:PDF>
- **Jurisprudence de la Cour de justice européenne** : <http://eur-lex.europa.eu>
- **Lobby européen des femmes, Pékin-Bruxelles, un voyage inachevé, le rapport Pékin +15 du Lobby européen des femmes sur les activités de l'Union européenne, section K. Les femmes et l'environnement, février 2010** : http://www.womenlobby.org/SiteResources/data/MediaArchive/policies/beijing/PEKIN15full_EN.pdf
- **Projet Grundtvig** : http://eacea.ec.europa.eu/static/en/overview/grundtvig_overview.htm
- **Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale** : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=757&langId=en>
- **Méthode ouverte de coordination** : http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/the_process_en.htm
- **PensPlan de la région du Trentin** : <http://www.pensplan.com>
- **Jeunesse en action** : http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme/about_youth_en.php

Glossaire

Convention collective : Permet d'investir collectivement dans des investissements plus vastes que ne peuvent se le permettre les investisseurs individuels et d'en partager ainsi les coûts et les bénéfices.

Régime coordonné de retraite : Régime public dans lequel la pension payable, ou la définition de la prestation promise, tient compte de la pension de vieillesse contributive (ou des autres prestations contributives similaires) payable par l'État. Il est régi par le droit public tandis que le fonds de pension privé est régi par le droit privé.

Travail décent : Un travail décent résume les aspirations des travailleurs, c'est-à-dire leurs aspirations à accéder à un travail productif offrant un salaire raisonnable, à la sécurité sur le lieu de travail et à la protection sociale pour la famille, à de meilleures perspectives d'épanouissement personnel et d'intégration sociale, à la liberté pour les individus d'exprimer leurs préoccupations, d'organiser et de participer aux décisions qui ont un impact sur leur vie et à l'égalité des chances et l'égalité de traitement pour tous les hommes et femmes. Un travail décent est essentiel pour réduire la pauvreté et est un moyen de parvenir à un développement équitable, fédérateur et durable. (OIT)

Aidant familial : Un aidant familial est une « personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, etc. ». (COFACE)

Emploi vert ou emploi de col vert : selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les emplois verts, aussi appelés « emplois de cols verts », sont « des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement ».

Pension minimum garantie : La pension minimum que paie un régime de pension lorsque ses membres se retirent du deuxième système de pension d'État.

Fonds de pension professionnels locaux : régimes de pension professionnels créés au niveau local ou régional, adaptés aux besoins des populations et parfois même promus soit par les partenaires sociaux soit par les gouvernements.

Paritaire : géré par les organisations patronales et syndicales. Une institution de protection sociale est « paritaire » lorsqu'elle est dirigée conjointement par les représentants du patronat et des syndicats, généralement les partenaires sociaux : organisations syndicales et patronales.

Régime de pension professionnelle : Régime de pension créé par l'employeur afin d'offrir à ses employés des prestations de pension et d'assurance vie. On parle généralement de régime de pension complémentaire lorsque le revenu d'une pension complète le revenu offert par les régimes publics (voir plus haut). Dans les régimes contributifs, l'employeur et l'employé cotisent tous deux à un fonds. Dans les régimes non contributifs, seul l'employeur verse des cotisations. La somme versée à l'employé lorsqu'il part à la retraite dépend du type de régime et reflète soit les cotisations versées (régimes dits à cotisations définies) soit le nombre d'années de service et le salaire final de l'employé (régimes dits à bénéfices définis).

Régime de pension professionnel fondé sur la solidarité : Régime dans lequel tous les employés bénéficient des mêmes droits à pension, aux mêmes conditions, indépendamment du sexe, de l'âge ou de l'état de santé. Généralement, les régimes de pension professionnels sont capitalisés, ce qui signifie que les cotisations versées par l'employeur, et parfois aussi par les membres du plan, sont investies dans un fonds en vue de la constitution des prestations. Les rendements futurs de même que les prestations futures ne sont pas connus à l'avance de sorte qu'il n'existe aucune garantie qu'un niveau de cotisations donné suffira pour constituer les prestations.

Méthode ouverte de coordination dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale (MOC):

Méthode de gouvernance intergouvernementale relativement récente dans l'Union européenne, fondée sur la coopération volontaire de ses États membres. Pour en savoir plus sur la MOC : http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/the_process_en.htm

Régimes par répartition : Méthode de financement des pensions sans capitalisation (fournie et réglementée par l'État dans la plupart des pays du monde), dans laquelle les prestations sont payées directement à partir des cotisations et de l'impôt payés par le salarié. Dans un système de pension à prestations définies sans capitalisation, aucun actif n'est mis de côté et les prestations sont payées par l'employeur ou tout autre promoteur si et quand elles sont payées.

Fonds de pension : Fond constitué des cotisations provenant des plans de pension créés par les employeurs, les syndicats ou les autres organisations et destiné au versement des prestations de retraite des employés ou des membres (prestation de pension). Dans la majorité des pays, les fonds de pension sont les plus grands blocs d'investissement et dominent les marchés boursiers sur lesquels ils investissent. Généralement, les fonds de pension sont exonérés de l'impôt sur les plus-values.

Rendement des capitaux investis : Bénéfice (ou perte) total sur un investissement, en ce compris les dividendes et la plus-value, exprimé en pourcentage du montant total investi.

Filet de sécurité : programmes de transfert non contributifs visant à empêcher les personnes pauvres ou vulnérables aux chocs et à la pauvreté de chuter en-dessous d'un certain niveau de pauvreté. Les filets de sécurité peuvent être mis en place par le secteur privé ou le secteur public.

Pensions légales : Contrat dit intergénérationnel en vertu duquel la population active paie des cotisations, finançant ainsi le paiement des pensions des retraités actuels. La cotisation mensuelle dépend du revenu brut et du taux de cotisation. Le système des pensions légales fonctionne normalement par répartition

Acronymes

EPSCO : Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs

ICLEI : Les gouvernements locaux pour la durabilité – le Conseil international pour les initiatives internationales locales est une association internationale de gouvernements locaux et d'organisations gouvernementales nationales et régionales qui ont pris des engagements en matière de développement durable.

SLD : Soins de longue durée

DD : Développement durable

CDD : Commission des Nations unies pour le développement durable

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

CCNUCC : Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDP CCNUCC : Conférence des Parties à la CCNUCC

OMS : Organisation mondiale de la santé

Coalition d'ONG pour la solidarité entre les générations – liste de contacts

Cette campagne sur la solidarité entre les générations est dirigée par la coalition des ONG européennes ci-après.

AGE PLATFORM EUROPE est un réseau européen regroupant près de 150 organisations de personnes âgées de 50 ans et plus qui représentent directement plus de 28 millions de personnes âgées en Europe. AGE a pour vocation de promouvoir les intérêts des 150 millions de citoyens européens âgés de 50 ans et plus et de sensibiliser le public aux questions qui les concernent le plus. AGE veut faire entendre la voix des personnes âgées et retraitées dans les débats sur les politiques de l'UE via la participation active des organisations qui les représentent aux niveaux européen, national, régional et local de manière à influencer l'élaboration des politiques de l'UE. AGE concentre son action sur différents domaines d'intervention qui ont un impact sur la vie des personnes âgées et retraitées, notamment la lutte contre la discrimination, le vieillissement actif, la protection sociale, la réforme des pensions, l'inclusion sociale, la santé, la recherche, l'accessibilité des transports publics et de l'environnement bâti, et les nouvelles technologies.

Personne de contact :

Anne-Sophie Parent, directrice

annesophie.parent@age-platform.eu

AGE, 111 rue Froissart, B – 1040 Bruxelles

AEIP – L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES INSTITUTIONS PARITAIRES DE LA PROTECTION SOCIALE,

prône la gestion paritaire de la protection sociale au niveau européen : la « gestion paritaire » signifie la gestion conjointe par les partenaires sociaux, 50 % par le patronat et 50 % par les syndicats. L'AEIP a été fondée en 1996 et compte aujourd'hui 38 institutions membres dans 19 pays

européens. Concrètement, l'AEIP centre son action sur les domaines des régimes coordonnés de retraite, les fonds de pension, l'assurance santé et la prévoyance, la santé et la sécurité au travail, les allocations de chômage et les régimes de congés payés. En effet, plusieurs de ces régimes sociaux ont été créés et sont gérés conjointement par les partenaires sociaux. Les principales activités de l'AEIP sont l'étude et la diffusion du paritarisme dans le domaine de la protection sociale par le biais de conférences, séminaires et publications et la représentation au niveau européen grâce à des contacts et à une étroite collaboration avec la Commission européenne, le Parlement européen et le Comité économique et social. Cet engagement est fondé sur les valeurs d'une économie sociale, notamment la gestion paritaire, la transparence et la solidarité. L'une des priorités de l'AEIP est de parvenir à un accord intergénérationnel harmonieux dans les régimes de retraite.

Personne de contact :

Francesco Briganti, directeur du bureau de Bruxelles

Francesco.briganti@aeip.net

AEIP, 50 Rue d'Arlon, B – 1000 Bruxelles

AIM – L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA MUTUALITÉ

créée en 1950, regroupe 41 fédérations nationales d'organisations autonomes de mutualité de santé et de protection sociale dans 27 pays du monde. Toutes ces organisations opèrent selon des principes de solidarité et de non-lucrativité. Les membres de l'AIM offrent une protection contre la maladie et d'autres risques de protection sociale à plus de 240 millions de personnes à travers le monde (160 millions en Europe), soit en participant directement à la gestion de l'assurance santé obligatoire soit en fournissant une assurance santé facultative ou en prodiguant directement des services de soins de santé et d'aide sociale dans leurs propres infrastructures. L'objectif de l'AIM est de défendre et de promouvoir, aux niveaux international et européen, les valeurs sociales et les principes fondamentaux que partagent ses membres : l'accès aux soins de santé comme droit fondamental ; la solidarité et la non-exclusion comme moyen essentiel de garantir cet accès à des soins de santé de qualité pour tous, indépendamment de l'état de santé ou de la capacité de payer ; enfin, la gestion autonome et l'orientation non lucrative comme principes

directeurs pour l'assurance santé, en fonction des besoins des citoyens.

Personne de contact :

Dr Philippe Swennen, directeur de projets
philippe.swennen@aim-mutual.org

AIM, 50 rue d'Arlon, B - 1000 Bruxelles

CECODHAS – HOUSING EUROPE

CECODHAS-HOUSING EUROPE est le Comité européen de coordination de l'habitat social, un réseau de fédérations nationales et régionales de l'habitat social regroupant des entreprises de logement social publiques, sans but lucratif et coopératives. Ensemble, les 45 membres dispersés dans 19 États membres de l'UE gèrent 25 millions logements. Les membres du CECODHAS œuvrent ensemble pour une Europe qui garantisse à tous l'accès à un logement décent et abordable, dans des communautés socialement, économiquement et écologiquement durables et où tous les citoyens pourront s'épanouir pleinement.

Personne de contact :

Julien Dijol, chargé de politiques

julien.dijol@cecodhas.org

CECODHAS-HOUSING EUROPE

18, Square de Meeûs, B - 1050 Bruxelles

COFACE – LA CONFÉDÉRATION DES ORGANISATIONS FAMILIALES DE L'UNION EUROPÉENNE,

est une organisation pluraliste, au sein de la société civile, qui a pour but de promouvoir la politique familiale, la solidarité entre les générations et les intérêts des enfants dans l'Union européenne. La COFACE prône une politique de non-discrimination et d'égalité des chances entre les personnes et entre les formes familiales, et soutient spécifiquement les politiques visant l'égalité entre les hommes et les femmes. La COFACE rassemble les organisations familiales nationales à caractère général et celles qui se concentrent sur un thème familial spécifique. Elle compte actuellement 50 organisations membres répartis dans 20 États membres de l'Union européenne et représente ainsi plusieurs millions de parents et d'enfants.

Personne de contact :

William Lay, Directeur
secretariat@coface.org

COFACE, rue de Londres 17, B-1050 Bruxelles

EAPN – LE RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

est un réseau indépendant d'organisations non gouvernementales (ONG) et de groupes engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les États membres de l'Union européenne, qui existe depuis 1990. EAPN jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et est l'un des membres fondateurs de la Plate-forme européenne des ONG du secteur social. Les principaux objectifs du réseau sont de promouvoir et de renforcer l'efficacité des actions visant à éradiquer la pauvreté et à prévenir l'exclusion sociale ; de faire un travail de sensibilisation autour de ces questions ; de renforcer l'autonomie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et de représenter leurs intérêts. EAPN est l'un des principaux partenaires des institutions européennes. Il suit de près les politiques et programmes communautaires qui ont un impact sur les groupes confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Personne de contact :

Amana Ferro, chargée de politiques

amana.ferro@eapn.eu

EAPN, Square de Meeus 18, 1050 Bruxelles

ENAR – LE RÉSEAU EUROPÉEN CONTRE LE RACISME,

est un réseau de dimension européenne qui regroupe plus de 600 organisations actives dans la lutte contre le racisme dans tous les États membres de l'UE, et est le porte-parole du mouvement de lutte contre le racisme en Europe. ENAR est déterminé à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qu'elle entraîne, à promouvoir l'égalité de traitement entre les citoyens de l'Union européenne et les ressortissants de pays tiers, et à assurer la liaison entre les initiatives locales/régionales/nationales et les initiatives de l'Union européenne.

Personne de contact :

Sophie Kammerer, chargée de politiques

Sophie@enar-eu.org

ENAR, 60 rue Gallait, B-1030 Bruxelles

EUROCHILD est un réseau d'organisations qui œuvrent, à travers l'Europe, à l'amélioration de la qualité de vie des enfants et des jeunes. Notre mission consiste à promouvoir les droits et le bien-être des enfants et des jeunes en Europe. Notre action est guidée par les principes consacrés dans la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Eurochild est financé par la Commission européenne, au titre du programme PROGRESS. Les objectifs stratégiques d'Eurochild sont les suivants : influencer l'élaboration des politiques européennes et nationales qui ont un impact sur la qualité de vie des enfants et des jeunes ; faciliter l'apprentissage mutuel entre les organisations membres ; sensibiliser le public et communiquer des informations sur les politiques et les pratiques ; et faciliter la participation des enfants et des jeunes.

Personnes de contact :

Agata D'Addato, chargée de politiques
agata.daddato@eurochild.org

Björn Becker, Chargé de l'information et de la communication
bjoern.becker@eurochild.org

Eurochild, 1-2 Avenue des Arts, B - 1210 Bruxelles

EWL – LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES est la plus grande organisation d'associations de femmes dans l'Union européenne (UE), et compte des membres dans tous les États membres de l'UE et les pays candidats, ainsi que dans des organismes européens. Le LEF, tout en se concentrant sur l'élaboration des politiques au niveau européen, œuvre à la réalisation de l'égalité des chances et des droits pour toutes les femmes afin qu'elles puissent, sur un pied d'égalité avec les hommes, accéder aux ressources sociales, culturelles et économiques et ainsi renforcer leur intégrité personnelle et élargir leurs possibilités..

Personne de contact :

Myria Vassiliadou, Secrétaire générale
vassiliadou@womenlobby.org

Lobby européen des femmes 18, rue Hydraulique, B-1210 Bruxelles

FEFAP – LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FEMMES ACTIVES AU FOYER représente les parents actifs au foyer, aux niveaux de l'UE et des Nations unies. Elle les informe de leurs droits économiques, sociaux, juridiques et politiques, et elle contribue à l'échange d'informations entre ses membres. La FEFAP collabore avec des ONG européennes, africaines, asiatiques et américaines. Elle est membre de la Plate-forme européenne des ONG du secteur social et du Lobby européen des femmes

Personne de contact :

Marielle Helleputte, Secrétaire générale
mehelleputte@skynet.be

FEFAP, Avenue Père Damien, 76, B - 1050 Bruxelles

FERPA – LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES est membre de la Confédération européenne des syndicats (CES). Elle a été fondée en 1993 par des retraités désireux de poursuivre leur lutte pour une société plus juste, plus démocratique, plus citoyenne et solidaire avec les jeunes et les travailleurs actifs. Avec 10 millions d'affiliés, la FERPA est aujourd'hui l'organisation de retraités la plus représentative en Europe. Elle coordonne sa politique avec celle de la CES, notamment dans les domaines de la sécurité sociale et de la protection sociale, et plus particulièrement les pensions, les soins de santé et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Personne de contact :

Bruno Costantini, Secrétaire général
bcostantini@etuc.org

Boulevard du Roi Albert II 5, 1210, Bruxelles

LE BUREAU DE LA CROIX-ROUGE/UE représente les intérêts des sociétés nationales de la Croix-Rouge dans l'UE et dans l'AELE et ceux de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant rouge au niveau européen. Ses priorités sont : au sein de la Communauté: les soins de santé et l'aide sociale, l'asile, les migrations et les déplacements, la non-discrimination, les jeunes et le volontariat. Gestion des catastrophes : aide humanitaire et protection civile ; développement international : santé, réduction du risque de catastrophe, sécurité alimentaire, changement climatique et migrations.

Personne de contact:

Sandra Calderon, conseiller

sandra.calderon@redcross-eu.net

Croix-Rouge/UE, Rue Belliard 65, box 7,

B - 1040 Bruxelles

YFJ – LE FORUM EUROPÉEN DE LA JEUNESSE

est une plate-forme indépendante et démocratique dirigée par des jeunes qui représente 99 conseils nationaux de jeunesse et organisations internationales de jeunes à travers l'Europe. Le Forum européen de la Jeunesse œuvre au renforcement de l'émancipation des jeunes afin de leur permettre de participer activement à la société et d'améliorer leur qualité de vie, en représentant et en défendant leurs besoins et leurs intérêts ainsi que ceux de leurs organisations auprès des institutions européennes, du Conseil de l'Europe et des Nations unies.

Personne de contact:

Santa Ozolina, chargée de politiques pour l'emploi et les affaires sociales

santa.ozolina@youthforum.org

Forum européen de la jeunesse, rue Joseph II, 120

B-1000 Bruxelles



REMERCIEMENTS

La présente brochure est publiée par la coalition d'ONG européennes qui dirige la campagne sur la solidarité entre les générations, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin (Belgique) et du programme européen PROGRESS.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les membres du comité de pilotage de la coalition, les co-auteurs du document :

- AGE Platform Europe : Anne-Sophie Parent, Anne Mélard, Alice Sinigaglia, Rachel Buchanan et Maciej Kucharczyk
- AEIP : Association européenne des institutions paritaires de la protection sociale : Francesco Briganti
- AIM : Association internationale de la mutualité : Philippe Swennen
- CECODHAS : Comité européen de coordination de l'habitat social : Julien Dijol et Cinzia Tegoni
- COFACE : Confédération des organisations familiales de la Communauté européenne : Céline Simonin
- EAPN : Réseau européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Amana Ferro
- ENAR : Réseau européen contre le racisme : Sophie Kammerer
- EUROCHILD : Jana Hainsworth, Agata D'Addato et Björn Becker
- LEF - Lobby européen des femmes : Mary Collins et Myria Vassiliadou
- FEFAF : Marielle Helleputte
- FERPA : Fédération européenne des retraités et des personnes âgées : Bruno Constantini
- Bureau de la Croix-Rouge de l'UE : Sandra Calderon
- YFJ : Forum européen de la jeunesse : Klavdija Cernilogar, Santa Ozolina, Julie Teng et Letizia Gambini

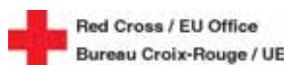
Le comité de pilotage est seul responsable du contenu de la présente brochure

Cette brochure est publiée en soutien de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2010 BUILDING A EUROPE FOR ALL
www.endpoverty.eu



2010 European Year for Combating Poverty and Social Exclusion



Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois et fibres recyclés
www.fsc.org Cert. no. SGS-COC-003827
© 1996 Forest Stewardship Council

